LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-04009/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08511-X
ISSN: 0481-472X

© Gouvernement du Québec

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Yvon Picotte

Québec, octobre 1989

Ministre des Affaires municiples
20, avenue Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Florent Gagné

Québec, octobre 1989

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales 9

Organigramme 32

Mission du Ministère 10

Rôle des unités administratives 11

Personnel de direction au 31 mars 1989 15

États financiers 16

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1988-1989 19

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal 19

- Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 19
- Coordination interministérielle 19
- Recherche et conception 20
- Assistance technique 20
- Diffusion d'information 21
- Assistance financière 22
- Études et avis divers 24

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières 27

- Études et programmes d'administration financière 27
- Gestion financière et administrative 28
- Emprunts 29
- Subventions 30
- Financement municipal 34
- Vérification 34

Chapitre 3
Évaluation foncière 37

- Animation 37
- Programmes de compensation 39

Chapitre 4
Administration générale 41

- Secrétariat du Ministère 41
- Révision des lois municipales 41
- Législation 42
- Recherche et politiques 44
- Gestion 46
- Communications 47
- Programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le milieu municipal 49

Chapitre 5
Aide institutionnelle et restructuration du territoire 51

- Organisation municipale 51
- Affaires nordiques et amérindiennes 52
- Formation municipale 53
- Bureaux régionaux 55

Chapitre 6
Sécurité-incendie 59

- Implantation du plan de mesures de réduction des pertes 59
- Mobilisation des services d'incendie 59
- Communication rapide avec le service d'incendie 60
- Extincteurs automatiques à eau 60
- Enquêtes sur les incendies 60
- Éducation à la sécurité-incendie 61
- Assistance technique et matérielle 61
- Statistiques 62
- Politique en sécurité-incendie 62

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales(*) 00

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James (L.R.Q., c. C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., c. M-15.3)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation territoriale municipale (1988, c. 19)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (1988, c. 85)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q, c. R-18)

Loi sur la réorganisation municipale du territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (1988, c. 55)

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur le traitement des élus municipaux (1988, c. 30)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

(*) Cette liste comprend des lois dont l'application relève d'un autre Ministre, mais qui prévoient des interventions majeures du ministre des Affaires municipales.

Mission du Ministère

Le ministère des Affaires municipales a été créé le 4 mars 1918, à la demande de nombreux conseils municipaux, pour venir en aide aux municipalités en matière d'administration et de comptabilité.

Afin de tenir compte de l'évolution de la gestion gouvernementale, le Ministère a vu sa mission de surveillance et de contrôle des institutions municipales se modifier en un rôle de conseil et d'assistance auprès de celles-ci. C'est dans cette optique que la loi constitutive du Ministère a été amendée en décembre 1984, afin d'y introduire des dispositions qui traitent des devoirs et pouvoirs du Ministre, notamment à l'égard des municipalités, des pouvoirs du sous-ministre, de la validité et de la preuve des documents du Ministère et de la nomination des fonctionnaires du Ministère.

Par ailleurs, ainsi qu'il apparaît dans les dernières réformes législatives touchant les questions municipales, la transformation des relations entre le Ministère et les municipalités en une relation entre deux niveaux d'institutions se poursuit progressivement. La mission du Ministère se définit maintenant dans une dynamique où l'on considère les municipalités comme des instances politiques décentralisées et responsables. Elle s'oriente vers une réduction relative des contrôles, de la surveillance et de l'aide financière, compensée par un accroissement de l'aide institutionnelle, de l'information, de la formation et par une représentation régionale.

Les mécanismes de surveillance et de contrôle ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision attentive, afin d'éliminer les procédés inutiles ou de modifier, au besoin, ceux qui sont en place.

De plus, l'ensemble des responsabilités relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme sont conférées au ministre des Affaires municipales.

Mentionnons aussi que la responsabilité de l'élaboration des politiques et programmes en matière d'habitation revient au ministre des Affaires municipales, lequel est aussi responsable de la Société d'habitation du Québec et de la Régie du logement.

Enfin, rappelons que relèvent aussi du ministre des Affaires municipales la Commission municipale du Québec, le Bureau de révision de l'évaluation foncière, la Société d'aménagement de l'Outaouais et la Société de développement de la Baie James.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales comprend trois directions à vocation horizontale : la Direction générale de la gestion, la Direction de la recherche et des politiques et la Direction des communications. Il englobe également cinq directions générales :

- la Direction générale de l'administration financière ;
- la Direction générale de l'évaluation foncière ;
- la Direction générale de la prévention des incendies ;
- la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
- la Direction générale des relations avec les municipalités.

Depuis le 1er avril 1989, la Direction générale de la prévention des incendies relève du ministère de la Sécurité publique.

On retrouve aussi, rattachés au Bureau du sous-ministre, le Secrétariat du Ministère, une équipe-conseil en législation ainsi qu'une équipe chargée spécifiquement de la révision des lois municipales.

Enfin, le Ministère est doté d'un Service juridique et d'une Direction de la comptabilité, rattachés respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre à la direction et aux gestionnaires du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants :

- le Service des ressources humaines assume un rôle de conseil et de soutien auprès des gestionnaires et du personnel du Ministère, de la Commission municipale du Québec et du Bureau de révision de l'évaluation foncière, en matière de dotation, d'administration de la paie et d'avantages sociaux, de relations de travail et de développement des ressources humaines ;
- le Service du budget prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle la réalisation des dépenses au cours de l'exercice financier ;
- le Service des ressources matérielles fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère ;
- le Service des systèmes, dont la mission est d'offrir aux autres directions générales et directions le support informatique et administratif nécessaires pour la réalisation de leur propre mandat au sein du Ministère.

Direction de la recherche et des politiques

La Direction de la recherche et des politiques a un mandat multi-sectoriel de conseil et de soutien pour les autorités du Ministère. Pour réaliser ce mandat, elle élabore diférentes politiques dans les domaines de responsabilité du Ministère et évalue les propositions législatives ou réglementaires d'autres ministères dont les activités visent le milieu municipal. Elle effectue des recherches et des collectes de statistiques afin de mieux connaître l'évolution de la situation des municipalités.

En outre, la Direction assiste les municipalités dans le développement et l'implantation de systèmes informatisés de gestion de l'information sur le territoire.

La Direction de la recherche et des politiques assume aussi la représentation du Ministère dans les comités interministériels. Elle est également chargée de l'organisation d'activités de coopération internationale dans le domaine municipal. Enfin, elle gère le Centre de documentation du Ministère.

Direction des communications

Le mandat de la Direction des communications est d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles du Ministère, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion. Cette direction joue un rôle de premier plan en matière de programmation et de coordination des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétroinformation.

Par ailleurs, elle élabore et met en œuvre régulièrement des politiques et une procédure relativement à ces activités.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois. Par ailleurs, elle agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère.

La Direction générale comprend six services:

- le Service des études et programmes d'administration financière élabore les différents instruments de gestion requis;
- le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative;
- trois services se partagent la responsabilité principale d'apporter une aide et d'exercer les contrôles requis par les lois relativement aux dépenses en immobilisations des municipalités et à leurs sources de financement. Le Service des emprunts veille à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt. Le Service des subventions administre les programmes d'aide financière. Le Service du financement municipal fournit l'assistance technique aux municipalités pour l'émission des obligations et des emprunts par billets. Ils assurent ainsi la meilleure utilisation possible des sources de financement municipal à moyen et à long terme;
- le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports; il étudie également, en fonction des besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités.

Direction générale de l'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre les parties de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation et la fiscalité foncières. Dans le cadre de cette loi, elle fournit l'aide et le soutien nécessaires aux municipalités pour leur permettre d'exercer leur autonomie en matière de gestion foncière territoriale et d'administration de l'assiette qui en découle. Elle agit également comme fiduciaire du Gouvernement dans l'exercice de ses droits et obligations de propriétaire foncier.

Cette direction conseille la direction du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière et les compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du Gouvernement et ceux des réseaux de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation. De plus, elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales et est aussi directement engagée dans le milieu. Enfin, elle participe activement aux travaux de différents comités de travail sur l'évaluation foncière et la fiscalité municipale, tout particulièrement à ceux du Comité technique de la Table Québec-Municipalités et de ses sous-comités.

La Direction générale comprend deux services:

- le Service de l'animation est chargé d'élaborer et de réviser les normes et les méthodes ainsi que les guides administratifs nécessaires dans les domaines de l'évaluation et de la fiscalité foncière. De plus, maintenant que les rôles dits de « nouvelle génération » sont terminés, son mandat, dans le cadre de la continuité des rôles, consiste à animer et à conseiller le milieu municipal. Ce service a aussi une vocation permanente d'animation et d'information auprès du personnel professionnel de l'évaluation. Enfin, il gère toutes les opérations relatives à l'application des proportions médianes.
- le Service des programmes de compensation s'occupe de toutes les questions relatives au programme de compensation tenant lieu de taxes foncières et verse le manque à gagner aux municipalités, dû aux privilèges fiscaux consentis au secteur des fermes. Ce service voit aussi à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque l'évaluation est jugée inéquitable ou l'admissibilité aux programmes est jugée non conforme aux lois et règlements.

Direction générale de la prévention des incendies

La Direction générale de la prévention des incendies favorise l'implantation de mesures de réduction des pertes humaines et matérielles causées par les incendies.

D'une part, le Service de la protection municipale fournit aux municipalités une assistance dans l'organisation de leur service de prévention. Avec la collaboration de divers ministères, il offre un système de formation des effectifs et fournit une assistance technique dans la tenue de leurs activités de sécurité-incendie. D'autre part, le Service de la prévention sensibilise le public, en particulier les jeunes, à la prévention des incendies et implante des mesures de réduction des pertes. Il monte également une banque

de données sur les circonstances et les pertes occasionnées par les incendies. Cette information est ensuite mise à la disposition des différents intervenants de la sécurité-incendie.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Elle conseille la direction du Ministère quant aux impacts et aux modalités de mise en application des lois, programmes et projets gouvernementaux qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Elle assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autre, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et régionale et aux municipalités locales.

La Direction générale comprend cinq services:

— le Service de l'aide à la planification - Rive-Nord et le Service de l'aide à la planification - Rive-Sud fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale une assistance administrative et technique. Cette assistance est axée sur l'élaboration et l'utilisation des instruments d'aménagement et d'urbanisme, sur la formation des élus ou élues et des intervenants engagés dans la gestion du territoire municipal, sur le développement des compétences municipales en matière de planification et de gestion territoriale, de même que sur la concertation des politiques et des interventions des ministères et organismes du Gouvernement en ce qui concerne l'aménagement du territoire;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement assure la mise en œuvre des programmes d'aide financière concernant, notamment, la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Montréal et de Québec, ainsi que l'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines. Le Service participe à la gestion d'un programme sur la mise en place et l'amélioration d'équipements et d'infrastructures pour l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA et AIDA). De plus, il assure la mise en œuvre des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains, produit des avis concernant des dossiers ministériels et assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets concrets. Enfin, il administre le versement de certaines aides financières spéciales relatives à l'amélioration de la qualité du milieu, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise par ces programmes;

— le Service des études et projets poursuit diverses recherches et études portant sur des problèmes reliés à certains milieux, leurs modalités d'intervention ainsi que le contrôle de leurs ressources et il contribue à l'évolution de leur instrumentation technique. Le Service est en outre appelé à collaborer avec divers ministères à l'analyse de certaines problématiques reliées à l'aménagement et à l'urbanisme, au suivi et à l'application de politiques et de lois diverses ainsi qu'à la mise en œuvre de projets divers. Il conseille la direction du Ministère sur des politiques, projets de loi, interventions et programmes issus de ministères, organismes et autres intervenants. Sa participation à l'aide technique de la Direction auprès des municipalités se traduit par l'élaboration d'instruments d'urbanisme, par des projets de modifications législatives et par des échanges avec des intervenants des milieux municipaux et d'associations diverses;

— le Service des orientations gouvernementales en aménagement a pour mandat de coordonner l'exercice des responsabilités imparties aux ministères et organismes du Gouvernement par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Plus spécifiquement, il est chargé d'assurer la préparation, à l'intention des municipalités régionales de comté et des communautés qui élaborent, modifient ou révisent leur schéma d'aménagement, des avis, documents et décrets visés aux articles 11, 16, 27, 29 et 149 à 165 de cette loi. Pour exercer ces fonctions, ce service est en relation avec une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux dont les orientations ou les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'aménagement du territoire des municipalités régionales de comté.

La Direction générale des relations avec les municipalités

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, la Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'assistance technique, de formation, d'information et de représentation auprès des municipalités.

Plus précisément, elle assure la présence du Ministère en région et favorise la concertation et la cohérence des activités de ce dernier auprès des municipalités et des organismes du milieu municipal. Elle assure une rétroinformation provenant des municipalités et, à cet égard, conseille la direction du Ministère relativement aux besoins des municipalités

et à l'incidence des programmes et des activités du Ministère.

De même, la Direction assiste les municipalités et conseille le Ministère en matière de structures et d'organisation municipale. Elle conçoit et organise des activités de formation à l'intention des élus ou élues et des fonctionnaires municipaux, dans le but de favoriser l'autonomie et la bonne gestion municipale. Enfin, elle assure l'assistance technique aux villages nordiques et conseille le Ministère en ce qui concerne les affaires municipales en milieux nordique et amérindien.

Pour exécuter ces mandats, la Direction générale des relations avec les municipalités comprend, outre le Bureau du directeur général, quatre services:

- le Service de l'organisation municipale fournit aux municipalités une aide technique leur permettant de résoudre leurs problèmes d'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et d'ententes intermunicipales de services; il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique; il conseille les autorités du Ministère sur toute action relative à la restructuration des municipalités locales et régionales;
- le Service des affaires nordiques et amérindiennes conseille les autorités du Ministère sur toute question relative aux municipalités nordiques et aux affaires amérindiennes et il assure la coordination des activités du Ministère à ces égards. Il participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones et il administre les programmes d'assistance technique et financière s'adressant aux municipalités nordiques. Il entretient des relations avec tout organisme représentatif des milieux nordique et autochtone. Enfin, il représente le Ministère auprès du Secrétariat aux Affaires autochtones;
- le Service des bureaux régionaux est constitué du Bureau du directeur, à Québec, et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau; les mandats du Service sont d'assurer l'aide et le soutien aux municipalités et la représentation du Ministère en région; il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'assistance de premier niveau, d'information, de formation, de représentation et de concertation auprès de la clientèle du monde municipal et de rétroinformation auprès des autorités du Ministère;
- le Service de la formation municipale a pour mandat la conception et l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de la clientèle municipale, tout particulièrement les élus ou élues et les fonctionnaires municipaux. En relation avec les partenaires concernés, notamment les unions de municipalités, les associations de fonctionnaires municipaux et les autres directions du Ministère, le Service identifie les besoins et les priorités en formation municipale, élabore les documents et autres outils pertinents, planifie les activités à réaliser, détermine leurs modalités de réalisation et procède à leur évaluation.

En plus de ces quatre services, la Direction générale des relations avec les municipalités comprend une équipe responsable de la programmation et de la gestion des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités.

Personnel de direction au 31 mars 1989

Ministre	Pierre Paradis
Directeur du cabinet	Fernand Archambault
Bureau du sous-ministre:	
Sous-ministre	Florent Gagné
Sous-ministre adjoint	Jacques Fournier
Sous-ministre adjoint	Vacant
Sous-ministre adjointe	Rita Bédard
Secrétaire du ministère	Mario St-Germain
Conseiller en législation	André Carrier
Directeur de la révision des lois municipales	Dennis Pakenham
Direction de la recherche et des politiques	Robert Cournoyer
Service juridique	Pierre Turmel, par intérim (*)
Direction de la comptabilité	Roland Perreault
Direction générale de la gestion	Yvon Verrette
Service des ressources humaines	Yves Turenne
Service du budget	Raymonde Fiset
Service des systèmes	Jacques Leguay
Service des ressources matérielles	Pierre Chabot
Direction des communications	Richard Thériault
Direction générale de l'administration financière	Alphé Poiré
Service des études et programmes	Antoine Sylvain
Service de la gestion financière et administrative	Jacques Asselin
Service du financement municipal	Jean-Pierre Michel
Service des emprunts	André Mercier
Service des subventions	Marc-André Laforest
Service de la vérification	Benoît Arial
Direction générale de l'évaluation foncière	Réjean Carrier
Service des programmes de compensation	Gaston Vachon
Service de l'animation	Roger Mayrand
Direction générale de la prévention des incendies	Gaétan Levasseur
Service de la prévention	Jean-Claude Roch
Service de la protection municipale	Jean-Guy Delage
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Georges Felli
Service de l'aide à la planification/Rive-Nord	Fernand Martin
Service de l'aide à la planification/Rive-Sud	Marcel Meunier
Service de l'administration des programmes	Robert Aubé
Service des études et projets	Jean Rousseau
Service des orientations gouvernementales en aménagement	Pierre Lavergne
Direction générale des relations avec les municipalités	Louis Dussault
Service de l'organisation municipale	François Gélinas
Service des affaires nordiques et amérindiennes	Jean-Guy Blouin
Service des bureaux régionaux	André Demers
Service de la formation municipale	Lise Monette
Délégués régionaux du Ministère:	
Rimouski	Jules Coulombe
Chicoutimi	André Rochefort
Québec	Roland Verreault
Trois-Rivières	Normand Papineau
Sherbrooke	Bernadette Doyon
Montréal	Raymond Lynch
Hull	Pierre Ricard
Rouyn-Noranda	Denis Bureau
Baie-Comeau	Louis Bélanger

(*) Monsieur Turmel a pris la relève du Service à la suite du décès de Monsieur Jacques Lanctôt.

États financiers

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme 1988-1989 (en milliers de dollars)

	Effectifs permanents	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 01				
Aménagement du territoire municipal				
Éléments de programme				
1 Urbanisme et aménagement du territoire	54	14 115,4 $	14 706,3 $	11 008,1 $
2 Orientations gouvernementales en aménagement	6	412,3 $	412,3 $	371,9 $
Programme 02				
Aide et surveillance administratives et financières				
Éléments de programme				
1 Surveillance de la gestion	88	3 822,8 $	3 822,8 $	3 691,4 $
2 Aide financière aux municipalités	—	5 542,4 $	6 221,3 $	5 667,1 $
3 Fonds de péréquation	—	17 858,5 $	17 935,5 $	17 935,5 $
Programme 03				
Évaluation foncière				
Éléments de programme				
1 Normalisation et aide technique	51	2 545,4 $	2 595,4 $	2 382,5 $
2 Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement	—	16 630,0 $	17 380,0 $	17 357,8 $
3 Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation	—	233 720,0 $	232 920,0 $	222 878,0 $
4 Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les fermes	—	14 000,0 $	14 000,0 $	13 949,5 $
Programme 04				
Administration générale				
Éléments de programme				
1 Direction	60	5 120,1 $	5 619,0 $	5 176,3 $
2 Gestion	66	9 274,2 $	8 972,2 $	7 498,7 $
Programme 05				
Relations avec les municipalités				
Éléments de programme				
1 Aide institutionnelle et assistance technique	57	2 963,4 $	2 963,4 $	2 772,4 $
2 Soutien financier à la restructuration du territoire, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik	—	14 951,3 $	14 951,3 $	13 406,8 $

Programme 06				
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	—	35 776,4 $	43 776,4 $	34 244,8 $
Programme 08				
Sécurité - incendie				
Éléments de programme				
1 Direction et prévention	18	810,4 $	815,4 $	765,0 $
2 Aide aux municipalités	16	826,8 $	821,8 $	742,8 $
TOTAL	**416**	**378 369,4 $**	**387 913,1 $**	**359 848,6 $**

Répartition du budget et des dépenses par catégorie(*) 1988-1989
(en milliers de dollars)

Catégorie	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Traitements	16 735,4 $	16 791,1 $	16 224,7 $
02 Autres rémunérations	1 567,8 $	2 021,0 $	1 747,2 $
03 Communications	2 185,2 $	2 137,2 $	1 732,0 $
04 Services	6 534,9 $	5 629,9 $	4 745,1 $
05 Entretien	164,0 $	139,7 $	108,4 $
06 Loyers	3 066,6 $	3 179,8 $	3 135,8 $
07 Fournitures	427,0 $	537,1 $	414,6 $
08 Équipement	603,1 $	928,8 $	475,5 $
10 Transfert	347 069,7 $	356 516,5 $	331 255,2 $
11 Autres dépenses	12,2 $	16,5 $	10,1 $
13 Prêts, placements et avances	3,5 $	15,5 $	—
Total	**378 369,4 $**	**387 913,1 $**	**359 848,6 $**

(*) À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SAO, SDBJ et SHQ)

Dépenses par programme(*)

Titre du programme	Exercice 1988-1989 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	11 380,0 $
Aide et surveillance administratives et financières	27 294,0 $
Évaluation foncière	256 567,8 $
Administration générale	12 675,0 $
Relations avec les municipalités	16 179,2 $
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	34 244,8 $
Sécurité-incendie	1 507,8 $
Total	**359 848,6 $**

(*) À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SAO, SDBJ et SHQ)

Dépenses de transfert par programme (incluant les organismes)

Titre du programme	Exercice 1988-1989 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	8 324,0 $
Aide et surveillance administratives et financières	23 602,6 $
Évaluation foncière	250 975,9 $
Administration générale	701,1 $
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	13 406,8 $
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	34 244,8 $
Aide financière aux Sociétés d'État	
• Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO)	3 093,7 $
• Société de développement de la Baie-James (SDBJ)	4 970,0 $
Total	**339 318,9 $**
Moins:	
Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de comptabilité à l'usage des municipalités*	(250 975,9 $)
Subventions	**88 343,0 $**
Pourcentage des subventions par rapport au total	**26,0 %**

(*) Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celui des programmes de compensations tenant lieu de taxes foncières des immeubles du Gouvernement, des réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux.

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1988-1989

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en œuvre du programme « Aménagement du territoire municipal » relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des cinq services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction a poursuivi en 1988-1989 ses réalisations en fournissant une assistance administrative et technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales et aux communautés urbaines et régionale pour l'élaboration de leurs schémas d'aménagement, leurs plans et règlements d'urbanisme. La Direction doit aussi fournir une assistance financière aux municipalités régionales de comté pour leur fonctionnement et pour l'élaboration de leur schéma d'aménagement. De plus, elle participe activement aux divers groupes de travail formés des ministères concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Ces réalisations sont regroupées sous sept thèmes principaux :

- administration et gestion découlant de l'application de la loi ;
- coordination interministérielle ;
- recherche et conception ;
- assistance technique ;
- diffusion d'information ;
- assistance financière ;
- études et avis divers.

Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le processus de planification enclenché par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a nécessité de nouveau cette année un suivi intense de la part du Ministère. Dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement, la Direction a organisé une trentaine de réunions de conciliation entre les ministères et les municipalités régionales de comté. Pendant cette période, un schéma a été adopté par une municipalité régionale de comté, alors que 50 autres entraient en application, ce qui porte à 81 le nombre de schémas d'aménagement en vigueur, incluant ceux des communautés.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'élaboration et de mise en œuvre de leurs schémas d'aménagement, les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines et régionale ont modifié leurs règlements de contrôle intérimaire. Conformément à la loi, les règlements de modification sont transmis au ministre. Celui-ci ayant, en vertu de l'article 70 de la loi, un pouvoir de désavouer en tout ou en partie de tels règlements, la Direction a produit à son intention un avis-synthèse sur 115 règlements de modification.

Afin de tenir compte de circonstances imprévues ou particulières, la loi prévoit que le ministre peut prolonger un délai qu'elle impartit aux municipalités locales et régionales ou leur accorder un nouveau délai. Ainsi, la Direction a examiné les demandes de prolongation et de nouveaux délais à des fins de recommandation au ministre. Un nombre total de 132 prolongations ont été accordées pour la modification de schémas d'aménagement adoptés par des municipalités régionales de comté. Trente nouveaux délais ont été consentis pour la modification d'un schéma d'aménagement en vigueur, cinq pour l'élaboration de plans d'urbanisme, neuf pour l'élaboration de règlements d'urbanisme et quatre pour présenter le résumé du schéma.

Le Ministère accorde une aide financière aux municipalités régionales de comté pour élaborer leur schéma d'aménagement. Les modalités de cette aide sont fixées dans un protocole d'entente signé entre le Ministère et les municipalités régionales de comté.

Coordination interministérielle

Puisqu'elle veille à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction doit :

- maintenir des relations sur une base constante avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire et coordonner leurs actions dans le cadre de l'application de cette loi ;
- préparer les avis du Gouvernement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et favoriser la conciliation entre les orientations du Gou-

vernement et celles des municipalités locales et régionales de comté en matière d'aménagement;

— coordonner l'élaboration ou la mise à jour d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et pour certains territoires particuliers;

— préparer les avis fournis par le Ministère au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional sur différents dossiers d'aménagement.

Mentionnons également la participation de la Direction aux travaux des comités interministériels chargés d'étudier les projets d'équipements et de couloirs énergétiques, les problématiques d'aménagement concernant la réglementation des carrières, gravières et sablières, les pratiques et usages agricoles, la révision de la directive sur la pollution de l'air par les établissements de production animale, les pouvoirs municipaux sur l'aménagement des forêts privées, l'incidence des hauts niveaux des Grands-Lacs et leurs conséquences sur le fleuve Saint-Laurent, le zonage aéroportuaire, la proposition du Conseil de l'aéroport international de Montréal relativement au transfert de la gestion des aéroports de Dorval et Mirabel ainsi que l'application de la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables.

Enfin, la Direction a fourni au ministre plusieurs projets de mémoire devant être soumis au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional. Relativement à ces projets, l'objectif du Ministère a été de concilier l'action des intervenants sur le territoire et ce, dans l'esprit des réformes en matière d'aménagement du territoire.

Dans le cadre d'une entente avec le ministère des Affaires municipales de l'Ontario, la Direction a accueilli une urbaniste pendant la période de juillet 1988 à février 1989. Pendant son séjour, cette professionnelle a pu se familiariser avec l'assistance technique et financière dispensée par le Ministère aux sociétés d'initiatives et de développement des artères commerciales (SIDAC) et aux municipalités en vue de favoriser la revitalisation des centres-villes.

Recherche et conception

La Direction a poursuivi son travail en vue d'élaborer des outils de planification et de contrôle permettant aux municipalités de faire adéquatement la planification de leur territoire. Ainsi elle a élaboré, pendant l'exercice 1988-1989, 7 documents se rapportant à divers aspects de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Parmi ces sujets, certains s'adressent particulièrement aux élus ou élues, d'autres aux personnes oeuvrant dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme et d'autres aux citoyens et citoyennes. Notons la parution des guides intitulés « Le village » et « Les abords du village », qui a été l'occasion de relancer la collection « Aménagement et urbanisme » sous une présentation renouvelée.

La Direction assure par ailleurs le suivi des dossiers particuliers d'aménagement et d'urbanisme concernant l'harmonisation des schémas d'aménagement dans l'agglomération montréalaise, l'étude sur les ponts interprovinciaux de l'Outaouais, le plan d'urbanisme intermunicipal pour la station touristique Magog-Orford, le cadre de planification applicable à la municipalité de la Baie-James et des villes qui y sont enclavées et la révision des normes de lotissement.

Dans le but de répondre aux attentes de l'Administration régionale Kativik concernant la planification du territoire au nord du 55° parallèle, la Direction a assisté cette dernière dans l'élaboration de son plan directeur, de même que sur le plan technique. Elle vient aussi en aide à l'Administration régionale Crie pour la confection, par le ministère de l'Énergie et des Ressources, des plans d'affectation des terres du domaine public. Enfin, la Direction fournit une assitance technique auprès du Conseil Attikamek-Montagnais.

Par ailleurs, la Direction développe une approche permettant d'associer plus étroitement la gestion municipale et l'urbanisme. En ce sens, trois documents techniques ont été produits en 1988-1989 et un article a été publié dans la revue *Municipalité*. Des données fiscales et foncières traitées ont été envoyées à toutes les municipalités locales et régionales de comté, en vue d'en favoriser l'utilisation dans la préparation des plans d'urbanisme. Vingt rencontres ont eu lieu, particulièrement avec les urbanistes, les aménagistes et les secrétaires-trésoriers et les secrétaires-trésorières des municipalités locales et régionales de comté et les professionnels du secteur privé pour leur faire part des avantages et des possibilités d'utiliser les données financières municipales dans la planification de l'aménagement du territoire.

Assistance technique

Un des mandats de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à fournir une aide technique aux municipalités locales et régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale. Au cours de la dernière année, l'entrée en vigueur des schémas d'aménagement dans les municipalités régionales de comté et l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme par les municipalités locales ont amené le Ministère à fournir une aide technique soutenue auprès des corporations municipales.

Dans ce contexte, le personnel de la Direction a été invité à participer à environ 400 réunions organisées à l'intention des élus, élues ou des fonctionnaires municipaux. L'assistance technique fournie par la Direction a eu pour objet, d'une part, l'application et la gestion des règlements de contrôle intérimaire et l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme, et, d'autre part, l'élaboration de schémas d'aménagement adaptés aux préoccupations municipales et conformes à la loi. Ce soutien a notamment eu pour objet l'harmonisation du contenu des schémas avec les projets et les orientations du Gouvernement, ses ministères, ses mandataires et ses organismes publics, ainsi que la mise en œuvre des schémas d'aménagement, notamment par l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme. Enfin, les cinquante municipalités régionales de comté dont le schéma d'aménagement est entré en vigueur cette année ont reçu ou recevront, dans le cas des dernières en liste, une aide technique particulière concernant la mise en œuvre de leur schéma.

Par ailleurs, dans la cadre des ententes intermunicipales en matière d'urbanisme, la Direction a fourni son assistance sous forme d'avis techniques au Service de l'organisation municipale, pour l'élaboration de 7 ententes entre les municipalités régionales de comté et leurs municipalités constituantes. Ces ententes portaient sur l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme et sur leur application.

En outre, la Direction a prêté son assistance lors de l'élaboration et l'application du règlement sur les dérogations mineures, la formation des comités consultatifs d'urbanisme, de même que l'étude de problèmes particuliers d'urbanisme et d'application des règlements. Plus concrètement, l'expertise-conseil de la Direction a été sollicitée en matière de conception architecturale et urbanistique. Ce nouveau créneau de la pratique publique, qui intègre et assemble les composantes de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture et du design urbain, sera exploité davantage au cours de l'année 1989.

Depuis 1985, les municipalités locales ont le pouvoir d'acquérir et d'aménager des terrains à des fins d'habitation sans devoir adopter un programme spécial. Aussi, la Direction a-t-elle également fourni l'information et l'assistance technique nécessaires quant à ces nouveaux pouvoirs et sur la façon d'y mettre fin aux municipalités qui s'étaient prévalues du Programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (PAAT).

Diffusion d'information

La Direction a maintenu ses efforts pour diffuser une information adéquate et rejoindre une clientèle de plus en plus diversifiée.

Son personnel a participé à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés par divers regroupements, dont les municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des urbanistes municipaux du Québec, la Société des professeurs de géographie du Québec, l'Association des agents du bâtiment, le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales et l'Alliance for historic landscape preservation.

La Direction a de plus contribué à l'élaboration et à la diffusion d'un cours d'une durée de 45 heures destiné aux inspecteurs et inspectrices municipaux, notamment en ce qui concerne la promotion et le recrutement des participants et participantes et des formateurs et formatrices. Plusieurs professionnels et professionnelles agissent d'ailleurs à ce titre.

Enfin, pour faire connaître la nouvelle procédure d'adoption ou de modification des règlements d'urbanisme - procédure issue de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités - une quarantaine de sessions de formation ont été organisées en collaboration avec les bureaux régionaux du Ministère.

La Direction collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès des spécialistes de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces revues sont publiées par divers organismes et associations professionnelles ou par le Ministère lui-même.

Afin de maximiser les retombées de ses interventions, la Direction utilise notamment d'autres modes de diffusion de l'information. Ainsi, un vidéo intitulé « L'urbanisme : une préoccupation partagée » a été produit en collaboration avec la Direction des communications. Ce vidéo a pour objectifs de sensibiliser les élus, élues et les fonctionnaires municipaux à l'importance de la participation des citoyens et des citoyennes, et à la manière d'intégrer cette préoccupation au processus de prise de décision en matière d'urbanisme. La Direction a de plus collaboré avec d'autres directions du Ministère à la production d'articles parus dans une chronique régulière du journal *Habitabec*.

Un projet de recherche sur l'affichage a été exécuté en 1988-1989. Cela a permis d'évaluer la situation telle qu'elle se présente dans l'environnement municipal québécois. Cette recherche a également servi à la rédaction d'un guide de sensibilisation, d'information et de support technique

qui sera publié au cours de 1989, dans la collection « Aménagement et urbanisme ».

Poursuivant son objectif de sensibilisation des jeunes à leur rôle de citoyen, la Direction a participé à la diffusion de huit chroniques de découverte de la municipalité, en collaboration avec le magazine des jeunes ZIP. Elle a également collaboré à la mise en place d'une série d'animation à l'intention des élèves du deuxième cycle du primaire, dans le cadre d'un atelier d'animation à l'environnement urbain au Musée de la civilisation du Québec.

La Direction assure également la diffusion systématique des documents qu'elle produit auprès de clientèles privilégiées: les secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières, les greffiers et greffières des municipalités locales et régionales de comté, les membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la plupart des bibliothèques spécialisées et plusieurs centres de documentation. Elle répond en outre aux demandes supplémentaires provenant de divers milieux.

Comme par le passé, le service téléphonique a été offert aux citoyens et citoyennes, aux élus et élues, aux officiers et officières municipaux pour leur faciliter l'accès à l'information sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire gère les programmes d'assistance financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines. Elle assure également la mise en œuvre du programme d'aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal. Par ailleurs, la Direction est associée, à titres divers, à la conception et à la mise en œuvre de certains programmes de subventions, notamment au programme visant la réalisation de projets spécifiques d'aménagement dans certaines municipalités et aux programmes d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout (PAIRA et AIDA). La gestion de ces derniers est assumée conjointement, pour les aspects les concernant respectivement, par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également fourni une aide technique dans le cadre de ses activités de gestion des dossiers relatifs aux différents programmes: aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout (PAIRA et AIDA), acquisition et aménagement de terrains (PAAT), aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal, aide financière aux municipalités régionales de comté et, à l'occasion, à la gestion de fonds destinés à des projets municipaux subventionnés à partir, d'une part, du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec et, d'autre part, du Fonds Laprade du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale.

La Direction continue d'encourager la formation de sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC), dans le cadre des efforts consacrés par le Ministère à la revitalisation des centres-villes. Mentionnons que 53 sociétés de ce type ont été formées depuis six ans.

Aide financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines, dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, dans le cadre de deux programmes de subvention, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 7 246 049 $ dont: 7 055 941 $ pour le fonctionnement et 190 108 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Au cours de ce même exercice, le Ministère a versé à la Communauté urbaine de Montréal une subvention de 2 000 000 $ pour l'implantation de parcs urbains métropolitains.

Revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal

La Direction a assuré la gestion des différents volets de ce programme ainsi que l'élaboration des documents administratifs et techniques nécessaires à son application. Près de 600 contribuables ont déjà bénéficié du programme de crédits de taxes (volet A) et du programme de subventions à l'amélioration des bâtiments commerciaux (volet B) pour lesquels les villes et le Ministère ont le Ministère ont octroyé des subventions prévues en fonction de la nature et du coût réel des travaux effectués. En 1988-1989, le Ministère a ainsi versé un peu plus de 1 925 000 $ aux villes de Québec et de Montréal, ainsi qu'à leurs citoyens et citoyennes.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser, dans certaines circonstances, des subventions pour des projets d'aménagement qui s'inscrivent dans le cadre du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Ces projets, auxquels l'Office reconnaît un impact régional, peuvent concerner, notamment, l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains à des fins d'aménagement (réalisation d'ouvrages), des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional.

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère, par l'entremise de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a versé environ 540 000 $ de subventions à quatre municipalités dans le cadre de projets spéciaux. En assumant la coordination de l'aide technique, la Direction a aidé les municipalités concernées dans la conception et l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de l'aéroport de Saint-Hubert. Pour ce projet, le Ministère a versé à la Ville de Saint-Hubert une somme de 75 000 $ correspondant au premier paiement d'une subvention totale de 150 000 $. Toutes ces sommes d'argent ont fait l'objet d'un transfert en provenance du Fonds de développement régional du Québec.

De plus, il faut considérer qu'au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction a produit dix avis portant sur différents projets municipaux soumis à son attention par l'Office de planification et de développement du Québec.

Aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout (AIDA)

Le Ministère a annoncé en octobre 1988 un nouveau programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout, AIDA, à l'intention des municipalités de moins de 7 500 personnes. Ce programme permet à des municipalités ne disposant pas d'une richesse foncière suffisante d'acquérir des équipements requis pour solutionner leurs problèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Les secteurs touchés sont ceux où l'installation de tels équipements permettra une consolidation du milieu bâti, conformément au processus de planification mis en place dans la foulée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce programme comprend quatre volets distincts et dispose d'un budget de 50 000 000 $ prévu pour cinq ans.

Le volet I vise la mise en place et l'acquisition d'équipements collectifs municipaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Le volet II a pour objectif de favoriser la recherche d'eau souterraine pour répondre aux besoins en eau des consommateurs et consommatrices d'un périmètre d'urbanisation. Le volet III est consacré à la détection de fuites dans un système d'approvisionnement en eau desservant au moins un périmètre d'urbanisation. Enfin, le volet IV touche tous les genres de travaux d'amélioration d'équipements collectifs municipaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées pour tout secteur du territoire municipal.

En date du 31 mars 1989, la Direction avait reçu 194 projets provenant de 170 municipalités. Ces projets satisfaisaient tous aux critères d'admissibilité de la Direction générale de l'administration financière.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout (PAIRA-1985)

Dans le cadre de ce programme, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire détermine l'admissibilité des projets soumis au Ministère, en fonction de critères et de normes spécifiques. Cette admissibilité est établie à partir des normes de densité d'occupation du sol fixées pour les milieux bâtis dont les constructions ont été érigées avant le 30 août 1978. La Direction décrit les travaux jugés admissibles, détermine, si requis, des ouvrages équivalents, valide le coût de ces travaux et participe à l'établissement de leur coût réel, une fois qu'ils sont réalisés. Elle s'assure également - préalablement au versement de l'aide financière prévue - de l'existence d'instruments adéquats de contrôle en matière de lotissement et de construction, pour l'ensemble du territoire des municipalités concernées, et ce, par l'application de règlements appropriés, soit sur le territoire de la municipalité ou sur celui de la municipalité régionale de comté dans laquelle cette dernière se situe.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction a effectué, dans le cadre du programme PAIRA-1985, quelque 118 analyses de dossier, dont 52 sur des questions ayant trait à l'admissibilité de nouvelles demandes, 44 analyses diverses et une fois celles-ci réalisées par les municipalités dans le cadre des programmes PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985, 22 analyses de vérification de coût, afin de permettre le versement par la Direction générale de l'administration financière de l'aide financière destinée aux municipalités concernées.

Études et avis divers

Études

Dans le cadre d'une étude portant sur l'aménagement et la construction des immeubles disponibles dans les espaces urbains traditionnels, la Direction a entrepris l'élaboration d'un guide technique à l'intention des municipalités.

Divers dossiers, dont celui relatif à l'aménagement de la région métropolitaine, ont mis en relief la faiblesse des outils de surveillance de l'utilisation du sol en milieu urbain. Une entente entre la Direction et le Centre québécois de coordination de la Télédétection (C.Q.C.T.) a été conclue afin d'évaluer le potentiel qu'offre le traitement d'images satellites dans le repérage et l'évaluation des modifications de l'occupation du sol à des fins urbaines. Les principaux développements auront lieu au cours de l'année 1989.

Pour sa part, la Direction a poursuivi la conception et le perfectionnement du programme de micro-informatique relatif au suivi des dossiers et au suivi budgétaire des programmes PAIRA et AIDA, y compris les dossiers de revitalisation de Québec et de Montréal, et ceux concernant les budgets de fonctionnement des municipalités régionales de comté et d'élaboration des schémas d'aménagement.

Utilisant de plus en plus l'informatique comme outil d'aménagement, la Direction a amorcé une recherche visant à mieux connaître et analyser la diversité socio-économique du monde municipal. L'objectif poursuivi est d'accéder à une variété d'informations significatives concernant la population, l'habitation, l'emploi, les activités économiques, les finances municipales, les services et les équipements disponibles, etc.

Cela permettra à la Direction d'améliorer la connaissance de ses clientèles et d'appuyer ses recherches visant un soutien mieux adapté aux problématiques municipales et régionales.

Enfin, la Direction est à mettre au point un logiciel d'information qui présente le contenu et le fonctionnement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est question des divers éléments de la loi, du contenu des documents à adopter, des étapes de leur adoption, de leur modification, des délais à respecter, des procédures à suivre, etc. Connu sous le nom de LAUgiciel, cet outil informatique a été considérablement perfectionné au cours de 1988-1989 et une version complète sera disponible au cours de l'année 1989.

Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis soit à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit à la Loi sur la qualité de l'environnement, ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles.

Dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, 28 nouveaux projets ont été soumis à la Direction pour analyse. À ceux-ci s'ajoutent 32 autres projets, qui en sont rendus à des étapes ultérieures du processus de consultation (recevabilité, acceptabilité environnementale). De plus, la Direction a participé aux travaux du Comité d'examen de la procédure québécoise d'évaluation environnementale mis sur pied afin de revoir cette procédure et d'y proposer diverses améliorations.

Lors de la mise à jour de *l'Option préférable d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal*, la Direction a rassemblé diverses informations lui permettant d'observer le rythme, l'orientation et les modes d'urbanisation de cette région.

La Direction générale a soumis 31 avis concernant des projets d'annexion, de fusion, d'érection en municipalité et 17 avis relatifs à la modification des lettres patentes des municipalités régionales de comté lorsque ces dernières risquaient d'être touchées par des modifications territoriales. Ces avis s'attachent plus particulièrement aux aspects inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Au niveau des ententes intermunicipales relatives à l'alimentation en eau, neuf avis ont été formulés pour déterminer les débits réservés à chaque municipalité participant à l'entente, afin d'établir, pour chacune d'elle, le partage du coût.

Le Ministère, par l'entremise de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cherche à concilier l'action des divers ministères intervenant sur le territoire et ce, dans l'esprit des récentes réformes en aménagement du territoire.

La Direction offre un concours régulier à l'élaboration et au développement de politiques gouvernementales ayant une incidence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le monde municipal. À cet effet, elle conçoit des programmes, propose des modifications législatives et assure la participation technique du Ministère au sein de groupes de travail. À ce chapitre, la Direction a participé à certains travaux relatifs au projet de révision des lois municipales, notamment en ce qui a trait aux dispositions des livres II et III, applicables aux municipalités régionales de comté.

De plus, la Direction a entrepris diverses recherches concernant l'élaboration du livre V :

- recherche dans les lois québécoises des différents pouvoirs des municipalités locales et réalisation d'un répertoire de ces pouvoirs ;
- recherche dans les législations canadiennes, américaines et européennes d'éléments de comparaison et d'innovation ;
- consultation de professionnels et professionnelles oeuvrant en milieu municipal afin de mieux connaître les problèmes rencontrés dans la pratique de l'urbanisme et qui sont reliés à la législation actuelle.

Enfin, la Direction a entretenu des échanges avec l'Université du Québec à Montréal, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et les collèges offrant une formation en aménagement du territoire, pour faire le point sur des préoccupations communes, dont l'évolution des techniques et leur adéquation aux attentes du milieu municipal.

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières

Le programme « Aide et surveillance administratives et financières » correspond aux activités des six services de la Direction générale de l'administration financière. Il comprend également des paiements de transfert versés aux municipalités.

Études et programmes d'administration financière

Les principaux domaines d'activité du Service des études et programmes sont les suivants : comptabilité municipale, fiscalité municipale, administration de certains programmes d'aide gouvernementale, étude des lois municipales et diffusion d'information.

Comptabilité municipale

En matière de comptabilité municipale, le Service est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes qui s'appliquent aux municipalités du Québec. Au cours de l'exercice 1988-1989, il a publié une neuvième mise à jour du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*.

Il a par ailleurs poursuivi les travaux entrepris au cours des dernières années pour la mise en application, à compter de l'exercice financier municipal 1989, du rapport financier révisé des municipalités. C'est ainsi qu'il a contribué à la tenue de sessions d'information pour les trésoriers, trésorières, secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières de l'ensemble des municipalités du Québec. Il a également travaillé à la dixième mise à jour du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*. Ce numéro, qui sera disponbile au cours de 1989-1990, traitement notamment des règles de comptabilisation en fonction du nouveau rapport financier.

Le Service a également procédé à la révision et à la mise à jour annuelle des différents documents à caractère financier à l'usage des municipalités.

Fiscalité municipale

Les travaux sur la fiscalité municipale ont constitué une préoccupation majeure du Service au cours de 1988-1989. En effet, ce dernier a participé aux travaux visant à solutionner les problèmes liés aux variations de taxes résultant des hausses brusques d'évaluation des immeubles. Il a offert son concours au Comité technique mandaté par la Table Québec-Municipalités pour étudier ce phénomène et pour proposer les solutions appropriées. Il a participé aux travaux de plusieurs sous-comités, dont celui qui devait évaluer l'ampleur des déplacements fiscaux. Ce dernier sous-comité a déposé son rapport au début de l'exercice.

Le Service a collaboré aux travaux qui ont entouré l'entrée en vigueur de la Loi 90, loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances des municipalités et des organismes intermunicipaux (1988, c. 76), qui prévoit entre autres l'instauration du régime des rôles d'évaluation triennaux ainsi que d'autres mesures fiscales de nature à favoriser la stabilité du régime fiscal municipal. Il a effectué et produit différentes analyses, simulations et documents d'information.

Il a également collaboré avec la Direction générale de l'évaluation foncière à la révision du contenu de la banque de données du Ministère sur les rôles d'évaluation.

Le Service a de plus produit l'édition 1988 du *Répertoire des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec*.

Enfin, il est responsable de l'administration de certains programmes de paiements aux municipalités prévus dans la Loi sur la fiscalité municipale ; il s'agit des programmes de péréquation et de redistribution de la taxe perçue sur les ventes des compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité.

Péréquation

La péréquation est un programme de subvention conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les plus démunies. Ce programme profite aux municipalités qui ont une richesse foncière par personne inférieure à 66$^2/_3$ % de celle de l'ensemble des municipalités du Québec.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 17,9 millions de dollars a été répartie entre 538 municipalités.

Paiements tenant lieu de taxes relatifs aux immeubles des réseaux de communication, de gaz et d'électricité

Chaque année, le Ministère répartit, entre toutes les municipalités du Québec, les sommes perçues des

entreprises exploitant des réseaux de distribution de télécommunication, de gaz et d'électricité, pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux (article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale).Ction s'effectue en fonction de la population et de l'effort fiscal de chaque municipalité. Pour l'exercice 1988-1989, le Service a ainsi réparti un montant de 239,8 millions de dollars.

Étude des lois municipales

Le Service procède à l'étude des lois municipales et de leurs amendements, d'abord pour en connaître la portée sur le plan de l'administration financière, ensuite pour exprimer l'opinion de la Direction sur les aspects financiers des projets de lois, et enfin pour formuler des suggestions d'amendements aux lois municipales en vigueur.

Au cours de l'exercice, outre l'analyse du projet de loi 90, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances des municipalités et des organismes intermunicipaux (1988, c. 76), le Service a émis différents avis sur les amendements aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Il a également analysé quelques demandes d'amendement aux chartes de certaines municipalités.

Diffusion de l'information

Le Service a contribué à la diffusion d'information aux administratrices et administrateurs municipaux par l'animation de sessions, la publication de textes et la participation aux différents congrès et colloques d'associations représentant le monde municipal.

Les sessions d'information ont porté sur le nouveau rapport financier et ont été animées conjointement avec d'autres services de la Direction.

Le Service a produit les documents d'information financière suivants:

Analyse budgétaire des municipalités - 1988 et *Finances municipales - Edition 1988*. Il a également conçu un nouveau recueil statistique intitulé *Finances des municipalités locales et des organismes intermunicipaux - 1987*. Ce recueil, qui sera mis à jour et publié annuellement, comprend des renseignements financiers détaillés sur toutes les municipalités et autres organismes municipaux du Québec. La première parution aura lieu au début du prochain exercice.

De plus, le Service a élaboré, en collaboration avec la Direction générale de l'évaluation foncière, un document d'information détaillé ainsi que différents textes explicatifs sur la loi 90 (1988, c. 76). Ces publications ont été diffusées à l'ensemble des municipalités du Québec.

Autres activités

Le Service a aussi réalisé les travaux suivants dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financière:

- analyse des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et régionale et de leur organisme de transport en commun, recommandation et préparation de projets de décret pour approbation gouvernementale;
- suivi de la proposition visant à éliminer l'approbation gouvernementale des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et régionale et des organismes de transport en commun, proposition qui a été considérée dans la loi 90 (1988, c. 76);
- participation aux travaux du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités qui comprend des représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec. Au cours de l'exercice, le Comité s'est réuni à quatre reprises pour traiter de nombreux sujets, dont le nouveau rapport financier des municipalités et l'adaptation des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités régionales de comté en fonction de la loi 88, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec (1987, c. 102);
- évaluations ponctuelles, à des fins particulières, des performances financières de certaines municipalités;
- participation aux travaux du Comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec, portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux;
- analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie-James;
- expertise financière et expression d'opinions portant sur les annexions et les fusions de municipalités réalisées au cours de l'année;
- participation aux travaux d'implantation d'un plan directeur d'informatique;
- recommandation du taux de la taxe olympique de la ville de Montréal.

Gestion financière et administrative

Le Service de la gestion financière et administrative exerce surtout ses activités en territoire. Sa mission principale consiste à fournir aux administrations locales, régionales et aux régies intermunicipa-

les l'information et l'aide technique nécessaires en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable.

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Service a mis en application un nouveau programme de travail pour l'évaluation sommaire de la conformité des conditions de gestion des municipalités par rapport aux règles normales et aux exigences légales. Ce programme sert de document de référence pour une bonne partie des interventions sur le territoire.

Le Service a également fait de l'analyse financière une activité privilégiée, ce qui lui a notamment permis de guider plus efficacement les administrations de certaines municipalités dans leur recherche de solutions et de correctifs appropriés.

Par ailleurs, il a poursuivi sa mission de surveillance et de contrôle de représentations formulées à l'endroit de certaines administrations municipales. Parmi les autres activités du Service, mentionnons l'élaboration de documents de référence pour les administrations municipales et la vérification de l'admissibilité des dépenses à divers programmes d'aide financière.

Les principales réalisations du Service de la gestion financière et administrative sont les suivantes, par secteur d'activité.

Assistance technique

Le Service a procédé à de nombreuses interventions d'assistance technique à la suite des demandes des administrations municipales. Il a également participé à plusieurs reprises à des rencontres avec des conseils municipaux pour leur fournir l'éclairage requis sur les problèmes rencontrés.

Une aide technique particulière a été apportée aux secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières municipaux nouvellement en poste, afin de faciliter la prise en charge de leurs responsabilités ; le Service a ainsi répondu à vingt demandes.

Par ailleurs, il a participé à l'organisation d'une tournée provinciale d'information portant sur le rapport financier révisé de 1989 ; sa contribution a consisté en la préparation de matériel didactique et en l'animation des sessions, conjointement avec d'autres services de la Direction générale de l'administration financière. Environ 1 500 fonctionnaires et vérificateurs de municipalités ont participé à ces sessions.

Il a également préparé et animé des séances d'information portant sur les prévisions budgétaires des municipalités régionales de comté et des municipalités locales. Enfin, il a tenu plusieurs cliniques portant sur le règlement d'emprunt et la comptabilité municipale.

Analyse financière

L'exploitation du programme d'analyse financière mis sur pied au cours des dernières années a permis d'identifier les municipalités auxquelles le Service doit apporter en priorité une assistance technique. Ce service d'analyse financière a également facilité l'élaboration de plans de redressement pour les municipalités dont la situation financière s'est révélée plus difficile. Ainsi, il a contribué à régulariser la situation financière déficitaire de plusieurs municipalités en évitant la consolidation du déficit.

Le Service a développé un programme d'assistance et de redressement pour les municipalités connaissant des cas d'irrégularités ou de malversation dans leur gestion.

Autres activités

Le Service est intervenu auprès de certaines municipalités afin d'évaluer sommairement les conditions dans lesquelles elles sont administrées. Ainsi, il a développé une approche d'intervention et établi une politique de suivi à l'intention des administrations et des comités de citoyens.

Il a aussi collaboré à des programmes spéciaux avec d'autres unités administratives du Ministère. A ce titre, il est intervenu auprès d'environ 300 municipalités ayant fait défaut de transmettre leur budget ou leur rapport financier dans les délais prescrits.

Il a également procédé à la vérification de la conformité des réclamations présentées en regard des programmes d'aide financière aux municipalités régionales de comté, ainsi qu'à la revitalisation des centres-villes (Revi-Centre).

Enfin, parmi les autres réalisations du Service, mentionnons :

- les conciliations entre municipalités sur des points litigieux dans la gestion d'ententes intermunicipales ;
- l'assistance administrative à la municipalité de Schefferville ;
- le soutien technique à la Commission municipale du Québec dans les cas d'enquêtes concernant la ville de Chibougamau et la paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon ;
- l'élaboration d'un document explicatif sur les règlements d'emprunt ;
- la supervision de l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Emprunts

Le Service des emprunts soumet aux autorités du Ministère les avis et les recommandations sur les actes financiers qui doivent être approuvés. Il contri-

bue aussi à l'élaboration et à l'adoption des procédures et des directives visant à exercer un contrôle sur les opérations financières des institutions municipales.

Il fournit également l'information requise aux municipalités relativement aux modalités de financement de leurs projets d'investissement ainsi que sur les modes de taxation et la procédure s'y rapportant.

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Service a entrepris l'examen des normes et critères d'analyse des actes financiers dans le but de réduire les contrôles financiers et d'accélérer la procédure d'approbation des règlements d'emprunt.

Pour la même année, il a effectué les travaux suivants relativement aux différents actes financiers soumis au Ministère pour approbation:

— analyse de 3 110 règlements d'emprunt et modifications pour une valeur globale de 2 180 543 594 $;
— analyse de 190 projets de convention d'engagement de crédit dont la durée excède trois ans;
— analyse de 49 projets de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes à but non lucratif;
— analyse et recommandation sur l'aspect financier de 62 ententes intermunicipales;
— information et aide technique lors de rencontres ou d'entretiens téléphoniques avec les représentants de plus de 350 municipalités.

Le Service a émis pour d'autres ministères ou organismes gouvernementaux 70 avis dans le but de les renseigner sur la capacité de certaines municipalités à participer financièrement à des projets partiellement subventionnés.

Il a aussi assuré le traitement du programme triennal d'immobilisations transmis par les cités et les villes, les communautés urbaines et régionale, les organismes de transport en commun et les régies intermunicipales. L'enregistrement et l'analyse des données contenues dans ces documents permettent d'effectuer des projections sur l'endettement des municipalités et de prévoir leurs besoins de financement à long terme. Les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1988, 1989 et 1990 s'élevaient à 6,2 milliards de dollars, alors que les prévisions d'emprunt à long terme pour financer ces dépenses représentaient 4,7 milliards.

Le Service a procédé au cours de l'année à cinq interventions auprès des municipalités locales qui, au moment d'une demande d'approbation, présentaient une situation financière précaire ou en voie de le devenir. Ces rencontres avec les officiers municipaux permettent de faire le point sur le niveau d'endettement municipal et d'évaluer l'incidence financière des projets sur la charge fiscale des contribuables concernés.

Il a également participé aux travaux de divers comités et aux réunions sur les finances municipales et produit différentes statistiques pour les besoins du Ministère et d'autres utilisateurs.

Subventions

Le Service des subventions est chargé principalement de l'administration des programmes d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que de l'administration de programme de création d'emplois en milieu municipal. Il participe également à la gestion de différents programmes spéciaux.

Aqueduc et égouts

Ce programme regroupe les activités particulières suivantes:

— le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (AIDA et PAIRA);
— le programme « Liquidation »;
— l'ancien programme d'aide financière pour l'aqueduc et les égouts.

AIDA (Programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts)

Ce programme, dont les règles et les normes ont été approuvées en août 1988, succède au PAIRA-1985. Une enveloppe de 50 millions de dollars, valable pour une période de cinq ans, lui a été octroyée.

Le Service participe à chacune des étapes suivantes du programme: analyse du projet préliminaire et établissement de l'aide financière estimée, analyse des plans et devis d'exécution et révision de l'aide financière, détermination du coût des interventions admissibles et du montant final d'aide financière, paiement.

À la fin du présent exercice près de 400 projets ont été présentés par les municipalités pour analyse et traitement. De ce nombre, 194 ont été transmis à la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

PAIRA (Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts)

Ce programme vise principalement à aider financièrement les municipalités de moins de 5 000 habitants à se munir des équipements requis pour

solutionner leurs problèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.

La dernière version, intitulée « PAIRA-1985 », date de mars 1985. Cette phase du programme disposait d'une enveloppe budgétaire de 35 millions de dollars. Au 31 mars 1989, 173 municipalités avaient reçu une promesse d'aide financière et les paiements effectués, au cours de l'exercice, ont totalisé 847 726 $.

Le programme PAIRA-1983, qui a précédé PAIRA-1985 et qui poursuivait le même objectif, a pris fin le 31 mars 1986. Au total, 118 municipalités en ont bénéficié et se sont partagé la somme de 3 273 566 $ au cours de l'exercice.

Quant à la version originale PAIRA, qui a couvert la période de mars 1977 à juillet 1981, elle a nécessité durant l'exercice des paiements aux municipalités de 21 000 291 $, conformément aux engagements pris.

Liquidation

Le programme « Liquidation », qui a pris fin le 31 décembre 1977, s'adressait aux municipalités de 10 000 habitants et moins, régies par la Loi sur les cités et villes, et qui n'étaient pas admissibles à l'aide statutaire per personne. Pour respecter ses engagements, le Ministère a versé au cours de l'exercice un montant de 1 467 646 $.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Le programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts, dont l'existence remonte aux années antérieures à 1977, a nécessité des paiements totalisant 5 669 390 $ pour respecter les engagements déja pris.

Projets spéciaux

Au cours de l'exercice un montant de 2 033 346 $ a été versé à ce chapitre pour donner suite aux engagements contractés dans les années antérieures.

Programme de création d'emplois

L'entente Canada-Québec sur la planification de l'emploi, conclue en octobre 1985 et reconduite jusqu'au 31 mars 1989, établit le cadre de la mise en œuvre d'un ensemble de programmes touchant la création d'emplois. Parmi ceux-ci, on retrouve les programmes fédéraux :

— Développement de l'emploi - Projets généraux ;
— Défi - Emploi d'été / expérience de travail ;
— Création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pour être admissibles, les projets présentés par les municipalités, les communautés urbaines et régionale et les organismes qui en dépendent doivent au préalable avoir été soumis au ministère des Affaires municipales et avoir reçu un avis favorable de ce dernier.

Dans le cadre de ces programmes, le Service a effectué les travaux suivants :

— élaboration de documents explicatifs et administratifs ;
— assistance aux municipalités ;
— analyse de près de 2 000 dossiers et production de recommandations à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, après consultation auprès des autres ministères et organismes concernés du gouvernement du Québec ;
— validation de l'accord tripartite (gouvernement du Québec, gouvernement du Canada, municipalités) et signature.

Le Service est également intervenu dans l'administration du volet municipal du programme de « Travaux communautaires » du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. L'objectif de ce programme est de permettre à de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de participer à des projets communautaires dont la réalisation s'échelonne sur une période de 6 à 12 mois. En plus d'effectuer le suivi des engagements pris au cours de l'exercice précédent, le Service a procédé à l'étude des projets soumis au cours de l'exercice ; les crédits additionnels alloués ont permis l'acceptation de 268 nouveaux projets.

Subventions spéciales

Une subvention de 5 millions de dollars a été versée en cours d'exercice à la ville de Québec, à titre de contribution aux dépenses inhérentes à son statut de capitale. D'autres subventions ont été versée pour un montant global de 533 384 $, dont la presque totalité aux municipalités qui ont participé au coût de construction de l'incinérateur de la Rive-Sud de Québec. Il s'agit d'engagements qui datent des années 1977 et 1978.

Autres activités

Le Service a collaboré à l'administration du programme d'aide financière destiné aux villages nordiques et du programme favorisant le regroupement municipal. Il a également continué de percevoir les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la loi, pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, de même que ceux consentis par le ministère des Finances au cours des années 1973 à 1975. Le total des remises pour l'exer-

Organigramme

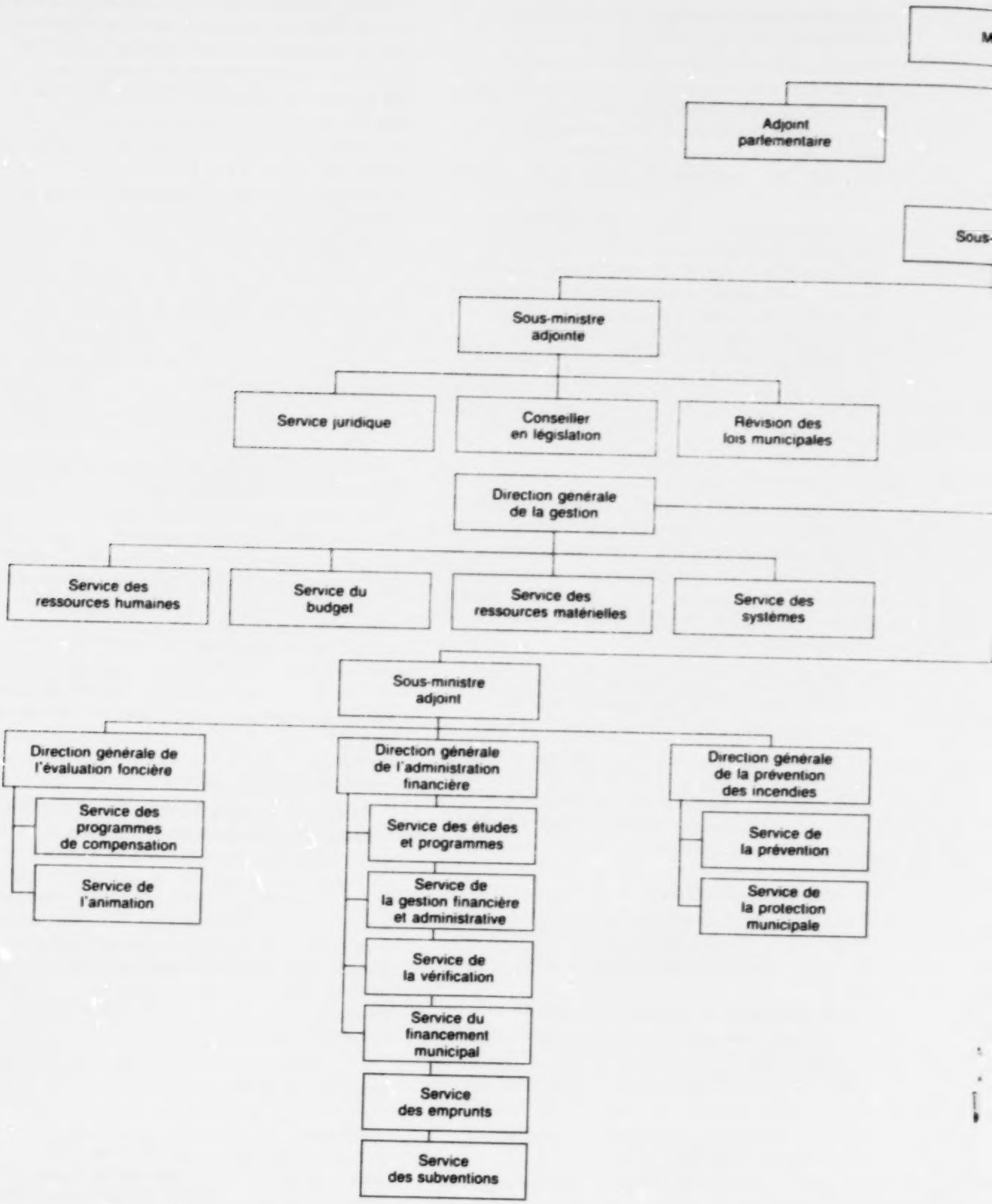

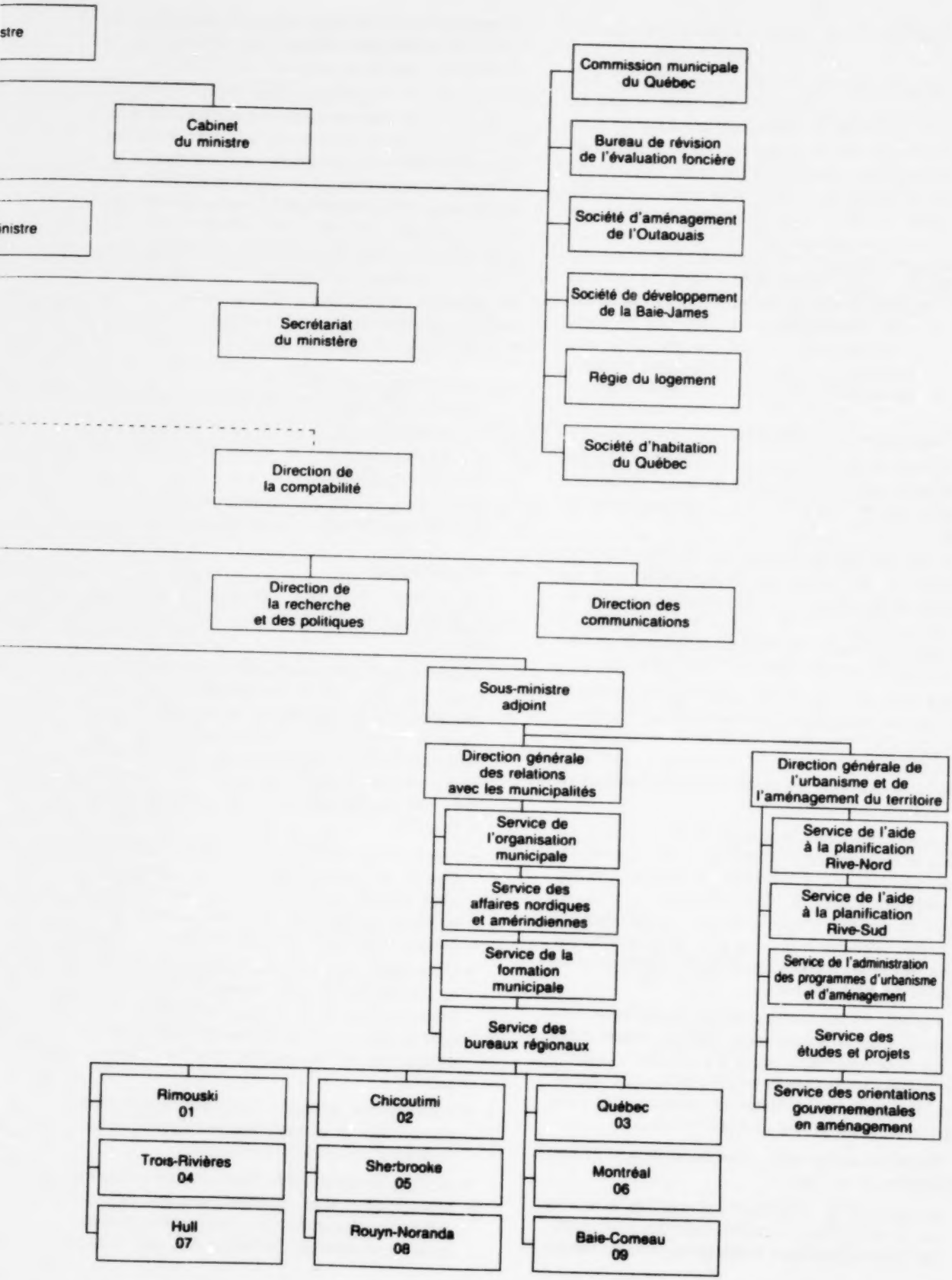
stre
Cabinet du ministre
nistre
Secrétariat du ministère
Direction de la comptabilité
Commission municipale du Québec
Bureau de révision de l'évaluation foncière
Société d'aménagement de l'Outaouais
Société de développement de la Baie-James
Régie du logement
Société d'habitation du Québec
Direction de la recherche et des politiques
Direction des communications
Sous-ministre adjoint
Direction générale des relations avec les municipalités
Service de l'organisation municipale
Service des affaires nordiques et amérindiennes
Service de la formation municipale
Service des bureaux régionaux
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Service de l'aide à la planification Rive-Nord
Service de l'aide à la planification Rive-Sud
Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement
Service des études et projets
Service des orientations gouvernementales en aménagement
Rimouski 01
Trois-Rivières 04
Hull 07
Chicoutimi 02
Sherbrooke 05
Rouyn-Noranda 08
Québec 03
Montréal 06
Baie-Comeau 09

cice 1988-1989, s'est élevé à 4 366 817 $ dans le premier cas et à 1 854 130 $ dans l'autre.

À la suite de l'adoption du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville (1986, c. 51), le Service a collaboré au traitement des dossiers touchant l'ensemble des propriétaires et des locataires de cette municipalité. Rappelons que la loi vise notamment la fermeture de la ville et le resserrement du tissu urbain. Dans ce cadre, le Service doit présenter des recommandations aux autorités sur les offres de compensation faites par le négociateur mandaté par le Ministère. Ainsi, il intervient à partir du moment où un engagement est approuvé jusqu'au règlement final avec les indemnisés et les tiers. Au 31 mars 1989, des engagements avaient été pris pour une somme dépassant 1,5 million de dollars pour le versement d'indemnités et l'acquisition d'immeubles.

Financement municipal

Le Service du financement municipal assiste les municipalités dans la réalisation de leur financement à long terme par voie d'émission d'obligations ou de billets.

Il les conseille en matière de marché, effectue certains contrôles sur la procédure d'émission et sur la livraison des titres contre paiement et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, il appose le certificat de validité sur les valeurs municipales émises.

Au cours de 1988-1989, des obligations municipales ont été émises pour une valeur de 1,56 milliard de dollars (223 émissions), incluant un équivalent de 301,3 millions sur les marchés étrangers, soit 86,3 millions en monnaies étrangères et 215,0 millions en euro-dollars canadiens.

Le Service a également négocié 695 emprunts par billets et recommandé l'approbation des conditions de ces emprunts par le Ministre; le montant total de ces emprunts s'élève à 173,3 millions. De plus, au moyen du système d'appels d'offres publics établi à l'automne 1988 par le Service pour les emprunts par billets, les municipalités ont émis 91 billets pour un montant de 30,1 millions.

Par ailleurs, en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministre des Affaires municipales par les municipalités, le Service a procédé à l'ouverture de 496 soumissions pour 184 émissions d'obligations. Il a également effectué la validation des titres pour un montant global de 1,487 milliard.

Parmi les autres réalisations du Service, il y a lieu de signaler ce qui suit:

— production de statistiques, d'analyses et d'avis sur la dette et le service de la dette des municipalités et des organismes municipaux, afin de répondre aux besoins d'information des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

— confirmation auprès des corporations municipales des emprunts autorisés et non effectués, conciliation des montants confirmés avec le fichier du Ministère et correction en conséquence du taux d'endettement des municipalités. Au 31 mars 1989, le montant des emprunts autorisés non effectués était de 3,181 milliards;

— transmission aux municipalités de 900 avis de renouvellement d'emprunt. Les emprunts à renouveler s'élevaient à 700 millions;

— assistance aux détenteurs de titres lorsque ces derniers sont perdus ou volés;

— représentation du Ministère aux salons de l'Épargne-Placement de Montréal et Québec;

— participation à différents congrès et rencontres des milieux financiers et visites de nombreuses banques européennes;

— études sur la possibilité d'instituer un bureau central d'enregistrement et de transfert de titres.

Vérification

Au cours de l'exercice 1988-1989, les réalisations du Service de la vérification ont été les suivantes:

— vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun ainsi que des communautés urbaines. Cette vérification, qui touche environ 3 500 formulaires ou documents, vise à:

  • s'assurer du respect de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale du Québec*;

  • s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques qui sont consignées sur fichiers informatiques et utilisées à différentes fins, dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;

  • informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale;

  • analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations à la suite de différentes demandes de municipalités relativement, par exemple, à l'utilisation des soldes

disponibles sur les règlements d'emprunt, à la consolidation de dettes, à la création et à l'augmentation du fonds de roulement. Le Service a ainsi procédé à l'analyse de 191 demandes;

- production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités, tant pour des fins internes, gouvernementales que publiques. Le Service dispose d'un programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités. Au cours de la dernière année, il a répondu à 339 demandes d'analyses et de relevés statistiques;
- réception et suivi des documents transmis par les municipalités et organismes municipaux concernant la nomination de vérificateurs et vérificatrices.

Chapitre 3
Évaluation foncière

En 1988-1989, la Direction générale de l'évaluation foncière a poursuivi la réalisation de la deuxième édition du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. De plus, elle a participé de façon importante à la recherche en matière de fiscalité, relativement aux hausses brusques des comptes de taxes. Dans ce cadre, elle a pris part aux activités du Comité technique de la Table Québec-Municipalités et de ses différents sous-comités sur la taxe d'affaires, les transferts fiscaux, les rôles d'évaluation triennaux et l'évaluation foncière.

La Direction a également poursuivi la réorientation de ses activités, le tout dans un effort de rationalisation et de décroissance. Dans cette perspective, l'accent a été mis sur l'information, l'animation, la recherche appliquée à l'évaluation, ainsi que sur la mécanisation et la simplification des procédés administratifs.

Afin de faciliter la prise de décision gouvernementale en matière de fiscalité, la Direction a poursuivi ses échanges d'information, notamment avec les autres provinces canadiennes, principalement sur la composition de l'assiette fiscale locale, plus particulièrement celle des entreprises, et sur les régimes de taxes d'affaires.

D'autres recherches se sont aussi poursuivies dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale. Les aspects étudiés touchent les questions relatives à la tarification comme source de financement municipal, la taxe d'affaires et ses possibilités de remplacement. La Direction a également établi des solutions de rechange sur les questions administratives relatives aux inscriptions au rôle d'évaluation, conjointement avec plusieurs ministères dont particulièrement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministère des Affaires culturelles.

La Direction générale de l'évaluation foncière dirige un comité consultatif ayant pour but de servir de lieu d'échange d'information entre les personnes responsables de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités du Québec. Ce groupe a pour objectifs de relever les problèmes reliés à la confection des rôles d'évaluation et au maintien de sa qualité, de proposer des solutions à ces problèmes et d'apporter un soutien technique au ministère des Affaires municipales en matière de fiscalité municipale.

Par ailleurs, les échanges de la Direction avec les professionnels et professionnelles de l'évaluation et le milieu municipal ont été très importants lors de séminaires, congrès, conférences et symposiums. Ayant le souci de répondre aux besoins du milieu, la Direction soumet fréquemment, pour consultation, différents documents sur la continuité des rôles et l'utilisation de l'informatique.

Animation

Le Service de l'animation est principalement responsable des normes et des méthodes en matière d'évaluation foncière, de qualité des rôles ainsi que d'information. En plus, il est très actif en recherche fiscale et conseille régulièrement les autorités du Ministère. Pour 1988-1989, ses principales réalisations sont:

- le *Manuel d'évaluation foncière du Québec*;
- l'application des proportions médianes;
- la qualité des rôles;
- l'information;
- la révision des lois municipales;
- la législation et la réglementation;
- le sommaire du rôle;
- la recherche appliquée et le développement.

Le Manuel d'évaluation foncière du Québec

Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* constitue un guide administratif que l'évaluateur doit adapter à la réalité économique du milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche et développement, de même qu'une uniformité des rôles, de leurs bases et des résultats obtenus.

Ce manuel traite de l'établissement du premier rôle selon des principes et des concepts de portée universelle, le tout basé sur le concept de valeur marchande la plus probable.

Toutefois, en raison de l'avènement du système international de mesures, des nouvelles techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et, enfin, de l'utilisation accrue de l'ordinateur, le Manuel nécessite une révision accélérée et constante.

C'est ainsi qu'un plan directeur de recherche et de développement guide, depuis 1974, l'évolution de

ce dossier. En plus de fournir une information continue sur les documents contenus dans le manuel, le Service de l'animation s'intéresse au développement informatique du processus d'évaluation, particulièrement dans le cas des fermes, pour l'évaluation desquelles un formulaire à usage informatique a été mis au point.

De plus, une étude a été réalisée sur la possibilité de créer un logiciel fonctionnel sur micro-ordinateur pour le calcul des coûts de remplacement des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels.

Enfin, lors de la mise à jour de certains volumes servant à l'application de la technique du coût en évaluation foncière, plusieurs nouveaux taux unitaires pour des équipements spéciaux ont été ajoutés.

L'application des proportions médianes

Cette opération, qui découle directement de l'application de l'article 42 de la Loi sur la fiscalité municipale, a été accélérée grâce à une plus grande automatisation et une plus grande systématisation des méthodes employées.

Rappelons que la proportion médiane d'un rôle est mesurée à partir du rapport des évaluations inscrites au rôle face au prix de vente des immeubles. Cette inférence statistique, faite par l'évaluateur local, est soumise à la Direction générale de l'évaluation foncière, qui vérifie la cohérence des informations et des calculs transmis, avant de procéder à l'approbation de la proportion médiane au nom du ministre des Affaires municipales.

Les résultats ainsi approuvés sont ensuite regroupés dans le *Répertoire des proportions médianes des rôles fonciers et locatifs*. Ce document est mis à la disposition d'environ 3 000 utilisateurs annuellement. Il donne toutes les explications nécessaires sur la façon de faire le calcul de ces proportions, ainsi que différentes comparaisons statistiques avec les années précédentes.

Pour l'exercice financier 1988-1989, l'opération en cause a nécessité l'analyse et l'approbation de 1 512 proportions médianes foncières et 348 locatives.

La qualité des rôles

Compte tenu des orientations ministérielles, le Service de l'animation a remplacé la vérification systématique des rôles par de l'assistance, des conseils et de l'information visant l'uniformité administrative et l'équité, en d'autres termes, la qualité des rôles.

Un système de validation et d'analyse des rôles sera bientôt disponible afin de permettre aux personnes concernées de sonder l'état et la qualité du travail, dans le but de prévenir les problèmes et de prendre les moyens nécessaires pour les corriger.

À l'automne 1989, ce système devrait être opérationnel, au moins de façon préliminaire. Il pourra ensuite être entendu à la grandeur du Québec.

L'information

L'information est une préoccupation constante du Service de l'animation. En plus de répondre à un grand nombre de demandes ponctuelles, ce service élabore du matériel d'information : prospectus, émissions de radio et de télévision, cours, etc. C'est ainsi que récemment une session de formation sur le nouveau sommaire du rôle a commencé. L'élaboration du matériel pédagogique et la formation du personnel enseignant ont été la responsabilité du Service de l'animation, alors que la logistique a été confiée au milieu municipal. Ce cours compte plus de 1 000 inscriptions et il est à prévoir qu'une autre session sera nécessaire à l'automne 1989.

Enfin, par l'intermédiaire d'un comité consultatif qu'il dirige, formé de représentants de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, le Service de l'animation se tient constamment à l'écoute des besoins du milieu municipal, en plus d'assurer l'ensemble de l'information de la Direction générale de l'évaluation foncière.

La révision des lois municipales

Dans le cadre de la révision des lois municipales, le Service de l'animation, en collaboration avec le Service des compensations, participe activement à la rédaction du volume IV, qui touche principalement aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

La législation et la réglementation

Avec la sanction du projet de loi 90 (1988, c. 76), l'exercice financier 1988-1989 aura été très chargé aussi bien en ce qui concerne la Loi sur la fiscalité municipale que relativement à la réglementation qui en découle. Plusieurs études, analyses et avis ont été produits à cette occasion.

Le sommaire du rôle

Ce document, obligatoire dans un rôle d'évaluation, sert non seulement aux élus, élues et aux administrateurs municipaux, mais aussi au ministère des Affaires municipales et à bien d'autres ministères, dont particulièrement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le Service de l'animation a été très actif dans ce domaine et le tout a débouché sur un nouveau sommaire du rôle conforme, accepté et utilisé par tous.

La recherche appliquée et le développement

Par son travail dans différents comités et aussi par plusieurs analyses et études, le Service de l'animation est très actif en matière de recherche fiscale. La tarification et l'analyse des solutions de rechange au rôle de la valeur locative sont des exemples concrets de ses préoccupations.

Programmes de compensation

Analyse des demandes de compensation

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Service des programmes de compensation a versé à plus de 1 100 municipalités un montant global de 280 000 000 $ en compensation tenant lieu de taxes foncières ou d'affaires à l'égard des immeubles du réseau de la Santé et des Services sociaux, du réseau de l'Éducation, des immeubles appartenant au Gouvernement, à la Société immobilière du Québec et des immeubles des gouvernements étrangers.

Principales réalisations:

- réalisation d'études fiscales inhérentes au projet de loi 90 (1988, c. 76), portant particulièrement sur l'incidence budgétaire de la hausse des pourcentages appliqués aux différents taux de taxation;
- mise en application d'un plan de communication externe visant à mieux identifier les besoins de la clientèle. Cette activité a permis d'accroître la présence du Service des programmes de compensation dans le milieu municipal et d'améliorer le service à la clientèle;
- analyse approfondie des dossiers relatifs aux occupants autres que le gouvernement du Québec à l'intérieur des édifices visés par les programmes de compensation. Cette analyse a permis la récupération d'une somme de 600 000 $.

Programme de compensation concernant les fermes

Au cours de l'exercice, un montant de 14 000 000 $ a été versé à plus de 975 municipalités afin de combler le manque à recevoir dus au plafonnement de l'évaluation du terrain des fermes et du plafonnement du compte de taxes.

Analyse des valeurs

Le rôle du Service des programmes de compensation est de verser aux municipalités les montants auxquels elles ont droit, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. À cette fin, le Gouvernement doit veiller à ce que la valeur des immeubles dont il est propriétaire, soit juste et équitable.

Pour l'exercice financier 1988-1989, le Service a traité 60 plaintes sur un total de 75 portées devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec. Bien que la majorité des cas se soient réglés par voie de négociation avec les évaluateurs municipaux, un montant de 1,1 million a déjà été récupéré sur un montant potentiel de 2,4 millions.

Afin d'être en mesure de détecter les valeurs excessives, le Service des programmes de compensation a élaboré un système informatisé d'analyse paritaire (SIAP). Ce système, qui constituera l'outil de détection pour les années futures, fera partie intégrante du plan directeur en informatique, mis de l'avant par le Ministère. De plus, il permettra l'analyse de la valeur de chacun des 10 000 immeubles visés par les programmes de compensation, à l'intérieur des délais prévus dans la loi.

Chapitre 4
Administration générale

Ce chapitre regroupe les activités du Secrétariat du Ministère, de la Direction de la révision des lois municipales, du Service de la législation, de la Direction de la recherche et des politiques, de la Direction générale de la gestion de même que les activités de la Direction des communications. Enfin, il comprend les réalisations découlant des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le milieu municipal.

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère voit principalement à assister le sous-ministre dans la synthèse et le suivi des dossiers ministériels et interministériels. Pour ce faire, il organise les réunions du Bureau des sous-ministres ainsi que les réunions de direction du Ministère et assure le suivi des décisions qui y sont prises. Il voit aussi au cheminement des documents officiels et entretient les relations nécessaires avec les organismes gouvernementaux centraux, les autres ministères ainsi qu'avec les unions de municipalités et les associations oeuvrant dans le monde municipal.

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Secrétariat du Ministère s'est aussi occupé de l'organisation des réunions de la Table Québec-Municipalités et en a assuré le suivi auprès des partenaires.

Essentiellement, la Table Québec-Municipalités permet des échanges d'informations entre le ministre des Affaires municipales (à l'occasion, entre d'autres ministres) et les représentants et représentantes de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Il est ainsi possible pour le Ministère et le Gouvernement de consulter les municipalités sur des projets de lois, de règlements, de politiques et de programmes.

Révision des lois municipales

La Direction de la révision des lois municipales a la responsabilité de revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale, et ce, afin d'unifier les lois et d'adopter un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal, les 250 chartes particulières, de même que 45 lois relatives au domaine municipal sont en conséquence analysés, révisés et modernisés.

Plus particulièrement, la Direction participe aux diverses consultations avec le milieu qu'un tel projet nécessite. De même, elle est responsable de la diffusion de l'information juridique concernant les divers projets de lois dont elle a la responsabilité. Par ailleurs, elle fait profiter les autres directions de son expertise et assure une représentation adéquate à l'extérieur du Ministère.

Lorsqu'il sera terminé, le Code des municipalités du Québec comprendra six tomes. Jusqu'à présent, les quatre premiers ont été touchés.

Le tome I concerne les élections et les référendums dans les municipalités. La loi sur cette question a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 23 juin 1987. Celle-ci est en vigueur dans toutes les municipalités du Québec depuis le 1er janvier 1988.

Le tome II traite de l'organisation du territoire (constitution, regroupement, annexion). La Loi sur l'organisation territoriale municipale a été sanctionnée le 17 juin 1988. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

Le tome III porte sur l'organisation administrative municipale. La première tranche du document d'orientation, dont voici les grandes lignes, fera l'objet d'une publication pour des fins de consultation.

Une partie importante de ce document est consacrée au fonctionnement du conseil municipal ainsi qu'aux règles relatives aux séances qu'il tient. Les pouvoirs généraux d'une municipalité en matière d'acquisition, d'aliénation et de location sont traités dans un autre chapitre ; certaines modalités particulières d'exercice de ces pouvoirs, comme les soumissions publiques et les regroupements d'achats, font l'objet de recommandations dans un chapitre distinct. Un dernier chapitre précise les règles qui doivent régir la fonction publique municipale.

Toutes ces matières seront soumises aux représentants et représentantes du milieu municipal, qui seront appelés à commenter les propositions du Ministère. Cette étape franchie, la deuxième tranche du document d'orientation sera alors rendue publique.

Les travaux préparatoires du tome IV sont en cours. Des groupes de travail au sein du Ministère examinent les attributions des municipalités en matière d'évaluation, d'imposition, de perception et de recouvrement de taxes, de même qu'en matière de financement municipal, de budget et de contrôle du budget. Ces groupes de travail ont comme mandat de produire un rapport préliminaire sur chacune de ces

questions afin de bien cerner la problématique en matière de finances et de fiscalité municipales.

Législation

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé aux activités de divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques dont la préparation a été faite ou supervisée par le Service de la législation

- Projet de loi 7 de 1988: « Loi sur l'organisation territoriale municipale » (1988, chapitre 19), sanctionnée le 17 juin 1988 (préparée par le Service de la révision des lois municipales).
- Projet de loi 14 de 1988: « Loi sur la réorganisation municipale du territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent » (1988, chapitre 55), sanctionnée le 23 décembre 1988.
- Projet de loi 24 de 1988: « Loi sur le traitement des élus municipaux » (1988, chapitre 30), sanctionnée le 17 juin 1988.
- Projet de loi 28 de 1988: « Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec et d'autres dispositions législatives en matière de promotion et de développement industriels » (1988, chapitre 33), sanctionnée le 17 juin 1988.
- Projet de loi 38 de 1988: « Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale » (1988, chapitre 37), sanctionnée le 17 juin 1988.
- Projet de loi 53 de 1988: « Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec concernant la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport » (1988, chapitre 58), sanctionnée le 23 décembre 1988.
- Projet de loi 90 de 1988: « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances des municipalités et des organismes intermunicipaux » (1988, chapitre 75), sanctionnée le 23 décembre 1988.
- Projet de loi 109 de 1988: « Loi sur le régime de retraite des élus municipaux » (1988, chapitre 85), sanctionnée le 23 décembre 1988.
- Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le contrôle de l'intégration architecturale et la rémunération des élus au sein de la M.R.C., non présenté avant le 1er avril 1989.
- Éventuel projet de loi apportant diverses modifications à la Loi sur la Commission municipale, non présenté avant le 1er avril 1989.
- Éventuel projet de loi concernant les élections biennales dans certaines municipalités et apportant diverses modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, non présenté avant le 1er avril 1989.
- Éventuel projet de loi concernant le paiement en plusieurs versements de taxes imposées par les villages nordiques, non présenté avant le 1er avril 1989.

Loi publique préparée par le Service juridique avec la collaboration du Service de la législation

- Projet de loi 83 de 1988: « Loi constituant la municipalité de Cantley » (1988, chapitre 72), sanctionnée le 23 décembre 1988.

Règlements préparés par le Service de la législation

- Règlement modifiant le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, édicté le 24 août 1988.
- Règlement modifiant le Règlement sur la répartition entre les corporations municipales des revenus provenant de l'application de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté le 24 août 1988.
- Règlement modifiant le Règlement sur la forme et le contenu du rôle d'évaluation foncière, le processus de sa confection et de sa tenue à jour et la continuité des rôles successifs, édicté le 29 août 1988.
- Règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation correspondent les valeurs inscrites au rôle d'évaluation, édicté le 12 septembre 1988.
- Règlement sur les modèles de bulletins de vote et la forme du gabarit lors d'élections et de référendums municipaux, édicté le 9 juin 1988.
- Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, édicté le 13 octobre 1988.
- Projet de règlement sur le maximum de la rémunération annuelle des élus municipaux, reconnu comme projet gouvernemental avant le 1er avril 1989, mais non encore édicté à cette date.
- Projet de règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif

de la Communauté urbaine de Montréal, reconnu comme projet gouvernemental avant le 1er avril 1989, mais non encore édicté à cette date.

— Projet de règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, reconnu comme projet gouvernemental avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989, mais non encore reconnu comme projet gouvernemental à cette date.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur la répartition entre les corporations municipales des revenus provenant de l'application de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale, transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989, mais non encore reconnu comme projet gouvernemental à cette date.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une plainte au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989, mais non encore reconnu comme projet gouvernemental à cette date.

— Projet de règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des corporations municipales, transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989, mais non encore reconnu comme projet gouvernemental à cette date.

— Projet de règlement sur la retenue de sommes payables par le Gouvernement en cas de contravention à certaines dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989, mais non encore reconnu comme projet gouvernemental à cette date.

— Projet de règlement sur les catégories de plaintes portées à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou de la valeur locative, transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989, mais non encore reconnu comme projet gouvernemental à cette date.

— Projet de règlement sur le taux maximum de la taxe d'affaires, non transmis au Conseil exécutif avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur la forme et le contenu du rôle d'évaluation foncière, le processus de sa confection et de sa tenue à jour et la continuité des rôles successifs, non reconnu comme projet ministériel avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à l'évaluation et à la fiscalité municipales, non reconnu comme projet ministériel avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur la nature des taxes ou des compensations à considérer pour établir le taux global de taxation d'une corporation municipale, non reconnu comme projet ministériel avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation correspondent les valeurs inscrites au rôle d'évaluation, non reconnu comme projet ministériel avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur locative réelle des places d'affaires ou des locaux correspondent les valeurs inscrites au rôle de la valeur locative, non reconnu comme projet ministériel avant le 1er avril 1989.

— Projet de règlement sur le maximum de la valeur imposable de certains presbytères, non reconnu comme projet ministériel avant le 1er avril 1989.

— Éventuel projet de règlement modifiant le tarif des assesseurs nommés par la Cour du Québec en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, non présenté au Ministre avant le 1er avril 1989.

— Éventuel projet de règlement sur le régime fiscal municipal et scolaire applicable aux gouvernements des autres provinces, aux gouvernements étrangers et aux organismes internationaux, non présenté au Ministre avant le 1er avril 1989.

— Éventuel projet de règlement sur le régime fiscal municipal et scolaire de certains camps de piégeage, non présenté au Ministre avant le 1er avril 1989.

Travail d'analyse et de commentaires par le Service de la législation sur les projets de lois ou de règlements des autres ministères (principaux dossiers seulement)

— Projet de loi 27 de 1988: « Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain et modifiant la Loi sur la Société Inter-Port de Québec » (1988, chapitre 32), sanctionnée le 17 juin 1988.

— Projet de loi 85 de 1988: « Loi sur certains aspects du statut des juges municipaux » (1988, chapitre 74), sanctionnée le 23 décembre 1988.

— Projet de loi 107 de 1988: « Loi sur l'instruction publique » (1988, chapitre 84), sanctionnée le 23 décembre 1988.

— Projet de loi 100 de 1988: « Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole », non adoptée avant le 1er avril 1989.

— Éventuel projet de loi sur la voirie.

— Éventuel projet de loi sur les cours municipales.

— Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

— Éventuel projet de loi sur la réforme des tribunaux administratifs.

Participation du Service de la législation aux activités non législatives de la Direction de la révision des lois municipales

— Préparation du document d'orientation sur l'organisation administrative et le fonctionnement des municipalités.

— Préparation d'une loi d'application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

— Préparation d'une loi appliquant aux municipalités régionales de comté les principes de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Participation du Service de la législation aux activités de vulgarisation des lois municipales

— Révision du *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

— Révision de documents traitant de référendums en matière de règlements d'urbanisme et de règlements d'emprunt.

— Révision d'un guide sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances des municipalités et des organismes intermunicipaux.

— Révision d'un guide sur les procédures d'annexion.

— Rédaction de documents expliquant la Loi sur le traitement des élus municipaux.

— Rédaction de documents expliquant la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux et participation à des colloques portant sur cette loi.

Recherche et politiques

Les principales réalisations de la Direction de la recherche et des politiques sont regroupées en huit types d'activités: avis et analyse, élaboration de politiques, recherche et collecte de données, assistance, représentation, soutien administratif, coopération internationale et gestion du Centre de documentation du Ministère. Quant aux sujets traités, ils sont fort variés étant donné que la Direction n'œuvre pas dans un domaine d'intérêt particulier, mais qu'elle agit plutôt selon les priorités ministérielles, les demandes en provenance d'autres ministères et les besoins suscités par le milieu municipal.

Avis et analyse

Le Ministère est régulièrement appelé à réagir aux initiatives de ministères et organismes ayant des activités qui touchent les municipalités. C'est dans ce contexte que la Direction de la recherche et des politiques doit fournir des avis ou des analyses détaillées visant à énoncer la position ministérielle sur les interventions proposées. Par ailleurs, les échanges entre le Ministère et les unions de municipalités ainsi que la participation du Québec à la Conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales suscitent, à la Direction, d'autres travaux d'analyse et de synthèse.

Encore cette année, les dossiers dans le domaine de l'environnement ont été très nombreux. Citons, entre autres avis préparés par la Direction, ceux sur la politique de réduction des rejets industriels, l'utilisation des pesticides en milieu forestier, la politique de gestion intégrée des déchets solides, la modification du règlement sur les fosses septiques et la question de la pollution causée par les véhicules automobiles.

En matière de développement régional, la contribution de la Direction a été sollicitée pour commenter le projet puis la version finale du plan d'action gouvernemental et pour réagir au projet d'entente Canada-Québec sur le développement économique. La Direction a aussi collaboré à la préparation d'avis sur les projets à incidence municipale présentés aux trois dernières conférences socio-économiques régionales et lors des deux conférences biennales de suivi.

Parmi les autres sujets d'analyse et d'intervention, mentionnons le projet de loi sur la voirie, le projet de mémoire sur les interventions municipales en matière de sécurité routière, la protection des habitats fauniques et le financement des infrastructures municipales.

Élaboration de politiques

La Direction a poursuivi les travaux d'élaboration de politiques sur les sujets suivants: sécurité-incendie, évolution des structures municipales et intermunicipales sur le territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais et extension des pouvoirs économiques des municipalités. Dans tous ces cas,

des étapes de consultation ont été franchies et ont conduit à une révision des projets initiaux.

Concernant la sécurité-incendie, une version révisée de la politique était sur le point d'être terminée au moment de la décision gouvernementale de transférer la Direction générale de la prévention des incendies au ministère de la Sécurité publique.

Quant au document d'orientation sur les structures municipales et intermunicipales sur le territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais, la Direction a recueilli et analysé les réactions des municipalités membres en vue de la préparation d'une consultation publique sur le sujet.

Le dossier sur l'extension des pouvoirs économiques des municipalités, qui avait fait l'objet d'un projet de loi préliminaire à la fin de 1987, a exigé des consultations avec les ministères à vocation économique afin de l'adapter aux politiques gouvernementales en ce domaine.

Par ailleurs, la Direction a participé aux travaux du comité formé de représentants du Ministère, de la Société d'aménagement de l'Outaouais et du ministère des Transports du Québec concernant la révision des structures de propriété et de gestion de l'aéroport de Gatineau.

La Direction a aussi étudié, avec le Bureau de la statistique du Québec, des hypothèses de solution au problème d'estimation des données de population des municipalités entre les recensements effectués par Statistique Canada.

Dans le cadre des travaux du comité technique sur la fiscalité municipale composé de représentants du Ministère et des unions de municipalités, la Direction a assumé la coordination. Au cours de l'année 1988-1989, les rapports des sous-comités ont été achevés, et une série de recommandations concernant des ajustements au régime fiscal municipal, de même que les propositions de modifications législatives en découlant ont été présentées à la Table Québec-Municipalités.

Recherche et collecte des données

Toujours dans le cadre des activités du comité technique sur la fiscalité municipale, la Direction a poursuivi les recherches amorcées l'année dernière sur les hausses brusques des comptes de taxes, les déplacements fiscaux et la taxe d'affaires. Elle a aussi collaboré à la recherche sur les rôles triennaux d'évaluation, les régimes fiscaux particuliers, la tarification et les compensations tenant lieu de taxe. En outre, elle a réalisé une étude sur la fiscalité hôtelière des régions de Montréal et Toronto.

De plus, la Direction effectue de manière récurrente la collecte des résultats des élections municipales et l'enquête sur les activités municipales. Dans ce dernier cas, les données de 1988 permettent la mise à jour de renseignements semblables obtenus en 1978, 1981 et 1984. Pour ce qui est des résultats électoraux, une suite statistique est disponible depuis 1981.

Assistance à l'implantation de systèmes pour la gestion du territoire

Dans le domaine de l'informatisation municipale, la Direction anime un comité consultatif composé essentiellement d'administrateurs et administratrices municipaux. Ce comité se préoccupe de la coordination des actions gouvernementales ayant une incidence directe sur la gestion municipale, telles que l'informatisation des bureaux d'enregistrement, la rénovation cadastrale et la mise en œuvre du plan géomatique gouvernemental.

Le comité sur l'informatisation municipale a favorisé la création de trois groupes de travail traitant respectivement de l'informatisation des municipalités régionales de comté, de l'introduction de l'informatique pour la gestion policière et de l'informatisation du domaine des travaux publics.

Au sujet de l'informatisation des municipalités régionales de comté, la Direction de la recherche et des politiques a élaboré un projet visant à mettre sur pied une base de données localisées pour la gestion du territoire. Une expérience pilote se déroule dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

En matière de travaux publics, deux initiatives ont retenu l'attention. D'abord, la Direction a apporté une contribution financière au Centre de développement technologique de l'École polytechnique de Montréal pour la mise sur pied d'une équipe vouée à la recherche et à l'expérimentation de nouvelles techniques de gestion pour les équipements d'infrastructure. Deuxièmement, elle a suscité une action concertée entre la Ville de Montréal et les entreprises de services publics pour dresser un inventaire informatisé des infrastructures dans l'est de la ville (à titre de zone pilote), diagnostiquer leur état et préparer un plan d'investissement.

Représentation

La Direction représente le gouvernement du Québec au Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (CIRUR) et elle est membre du comité directeur. Au cours de la dernière année, les efforts ont été concentrés pour la préparation d'un plan d'action visant à réorienter les activités du Comité, afin de lui donner un rôle plus actif dans l'interprétation et la discussion des recherches. Ce plan a été soumis aux gouvernements participants.

La Direction participe, à titre de représentant du Ministère, aux activités de comités interministériels, notamment du Comité de suivi du Sommet sur la faune, du Comité de suivi du Sommet sur la récupération et le recyclage, du comité technique Québec-Municipalités sur la politique familiale et du Comité de suivi du Sommet québécois du loisir. La Direction est également membre de quatre sous-groupes de travail reliés à ce dernier comité, traitant respectivement de la concertation scolaire-municipale, de l'information en loisir, des relations entre les municipalités et les associations de loisir et de la révision des lois municipales en matière de loisir.

Par ailleurs, la Direction siège au conseil d'administration de l'Office des services de garde à l'enfance. Cette représentation du Ministère est exigée par la loi.

Soutien administratif

En matière de soutien administratif, la Direction a vu à plusieurs reprises à la préparation de notes pour des allocutions prononcées par le ministre ou le sous-ministre. Elle a ainsi été amenée à rédiger la documentation nécessaire à la présentation, à l'Assemblée nationale, des projets de loi sur la fiscalité municipale et sur le régime de retraite des élus municipaux. Elle a aussi préparé des notes sur la récupération et le recyclage des déchets et d'autres sur l'évolution du système municipal québécois, à l'intention d'administrateurs et administratrices municipaux français et québécois.

D'autre part, la Direction est chargée de recueillir les réactions et les commentaires des participants aux congrès des unions de municipalités. Elle assure aussi un support au secrétaire du Ministère, notamment, dans la préparation des rencontres de la Table Québec-Municipalités et dans la production du cahier des délégués du Ministère à la conférence annuelle des ministres des Affaires municipales. En 1988-1989, elle a réalisé le répertoire des programmes gouvernementaux touchant les municipalités ainsi que celui des comités ou groupes de travail interministériels auxquels le Ministère participe.

Coopération internationale

Au cours de la dernière année, la Direction a organisé une mission en Angleterre et en Italie, dans le but d'évaluer les connaissances techniques de ces pays en matière de génie urbain, d'entretien des infrastructures et de coordination des travaux publics. Les deux participants représentaient le Comité consultatif sur l'informatisation municipale et l'Association des travaux publics d'Amérique. La Direction a, par ailleurs, collaboré avec le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique à l'organisation d'une mission au Portugal et en Suisse portant sur le développement régional et les applications de l'informatique à la gestion du territoire. Elle a aussi organisé la mission d'études au Québec d'un groupe de fonctionnaires municipaux français.

La Direction a participé activement aux négociations qui ont abouti à l'octroi d'une aide financière de l'Agence de coopération et de développement international, pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant l'implantation d'un système de gestion des services techniques dans la municipalité de Cordoba, en Argentine.

Finalement, elle a coordonné la préparation des projets de coopération internationale du Ministère pour l'année 1989-1990.

Centre de documentation

La collection du Centre de documentation du Ministère compte plus de 8 000 monographies et 220 périodiques couvrant les domaines les plus divers du monde municipal. Au cours de la dernière année, le taux de fréquentation du Centre a connu une hausse de l'ordre de 10 %, plus de 3 000 documents ont été prêtés.

Le Centre est membre du réseau des bibliothèques gouvernementales, ce qui permet aux chercheurs d'obtenir des ouvrages des bibliothèques et des centres de documentation gouvernementaux. Cela leur donne aussi accès aux collections des universités reliées au système informatisé UTLAS (University of Toronto Library Automation System).

Gestion

La responsabité des activités de gestion du Ministère relève de la Direction générale de la gestion. Cette direction regroupe le Service du budget, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles et le Service des systèmes.

Budget

En vue de fournir à l'ensemble des gestionnaires des documents utiles et précis, le Service du budget a procédé à la bureautisation de certains systèmes de suivi de dépenses concernant l'octroi de contrats de service à des individus et dont les montants sont inférieurs à 10 000 $ et des engagements financiers de 25 000 $ et plus.

De plus, il a entrepris l'informatisation du rapport mensuel remis aux gestionnaires sur l'état du budget et ce pour toutes les catégories de dépenses.

Enfin, le Service du budget a assuré la coordination des opérations reliées à la revue des programmes 1989-1990, préparé le cahier des prévisions détail-

lées des crédits 1989-1990 en fonction des paramètres établis par le Conseil du trésor et selon les priorités du Ministère, élaboré le dossier des réponses et des documents d'appui aux questions de l'opposition officielle dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'étude des crédits et rédigé les notes explicatives devant servir à cette fin.

Ressources humaines

Soucieux de fournir à sa clientèle des services de qualité répondant à ses besoins, le Service des ressources humaines a maintenu les services déjà offerts et a particulièrement contribué à de nouvelles réalisations:

- évaluation de tous les emplois professionnels au sein du Ministère et octroi des primes pour les emplois de niveau de complexité supérieur;
- intégration des cadres intermédiaires et des professionnels en situation de gérance;
- gestion de la délégation de concours, qui a entraîné la prise en charge de quatre concours;
- constitution et gestion de listes de rappel ministérielles pour le personnel occasionnel;
- mise en œuvre de la politique d'embauche des étudiants et étudiantes;
- approbation d'un plan de délégations en matière de gestion des ressources humaines;
- préparation de 13 465 transactions et expédition de 16 036 chèques;
- informations fournies lors de différentes campagnes d'information et à la suite de demandes d'employés (7 800 demandes);
- développement d'outils informatisés pour mieux informer les gestionnaires;
- démarche de consultation auprès de la clientèle afin de mieux cerner ses besoins.

Ressources matérielles

Comme par le passé, un grand nombre de dossiers ont été traités au Service des ressources matérielles. Au total, 6 600 demandes de biens et services, dont près de 2 000 pour des fournitures et des articles de bureaux, ont été transmises par les unités administratives. De plus, environ 4 800 demandes pour des travaux de reprographie ont reçu un traitement interne tandis que 331 ont été acheminées vers d'autres ateliers.

Par ailleurs, plus de 100 aménagements et réaménagements ont été réalisés par le personnel de ce service, principalement reliés à l'implantation de la bureautique. Le support logistique a également été assuré à 16 reprises, lors de la participation du Ministère à des congrès, des colloques, des expositions, etc.

De plus, 7 196 nouveaux dossiers ont été ouverts et 17 753 autres ont été indexés à la Division de la gestion des documents, où un nouveau réseau informatique a été implanté pour accroître l'efficacité du classement et de la recherche des dossiers.

Courrier et messagerie

La Division du courrier et messagerie a traité environ 600 000 pièces de courrier au cours de l'année. Elle a effectué la messagerie urgente et fait la réception des marchandises du Ministère. Environ 100 expéditions massives ont été faites à l'ensemble des municipalités du Québec.

Systèmes

Le Service des systèmes a réalisé plusieurs activités durant l'année financière 1988-1989, dans les domaines suivants: développement, entretien et exploitation de systèmes, administration des données et gestion de l'infocentre.

Les travaux d'entretien ont porté sur une trentaine de systèmes informatiques. Les travaux de développement réalisés durant la première année du plan directeur, approuvés en août 1988 ont permis d'avancer des analyses préliminaires dans neuf familles de systèmes, plus particulièrement dans les systèmes suivants: organisation municipale, sommaire du rôle, rapports financiers et prévisions budgétaires, gestion des compensations, émission de documents (et base de données X02), adressage généralisé, renseignements sur les élections municipales (sur micro-ordinateur), pilotage de SIGMAM (et utilitaires V01), base de données ministérielles SIGMAM

Le fait le plus significatif pour le Service est sans doute l'acceptation par le Conseil du trésor du plan directeur des systèmes, déposé au cours de l'exercice précédent. Les travaux reliés à ce plan sont donc en cours et ils s'intensifieront pendant l'exercice 1990-1991.

Communications

La Direction des communications est responsable des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audio-visuelle, de promotion et de rétroinformation du Ministère. À ce titre, elle planifie et elle programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à leur réalisation en assurant la production de différents moyens de communication et, enfin, supervise les ressources tant humaines que budgétaires qui y sont affectées.

Programmation des activités de communication

Chaque année, la Direction des communications, après avoir identifier les besoins des autres directions du Ministère, décide des projets qui nécessiteront des activités de communication, et ce, en accord avec les priorités ministérielles. Cet exercice donne lieu à la production de la programmation annuelle.

Puis, pour chacune des activités de la programmation, la Direction élabore un plan de communication dans lequel elle définit la problématique, les clientèles, les objectifs et les stratégies de communication, de même qu'elle choisit les moyens à développer, évalue les coûts de production et identifie des sources de rétroinformation. Elle s'assure également de la compatibilité et de la complémentarité de l'ensemble de ces activités, afin que l'action et l'image du Ministère soient cohérentes.

Information

En plus de l'application de la politique d'information du Ministère, de la politique d'accueil et de renseignements et de la rédaction de communiqués de presse, la principale activité pour l'exercice 1988-1989 a été la poursuite des rencontres menées auprès de 300 journalistes de toutes les régions du Québec, afin de les initier au domaine municipal.

Rappelons que c'est à la suite d'une initiative conjointe du ministère des Affaires municipales et de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qu'a été organisée une tournée d'information sur le milieu municipal au Québec (présentation générale et portrait régional), le fonctionnement du conseil municipal, la municipalité et son encadrement légal et l'accès à l'information municipale.

Par ailleurs, la politique en matière de commandite et de sollicitation ministérielle établissant des principes et une procédure de gestion a reçu cette année l'approbation des autorités du Ministère.

Édition

Les activités d'édition de l'exercice 1988-1989 se partagent en deux grandes catégories: d'une part, les brochures et les volumes produits et édictés par la Direction des communications (32); d'autre part, les brochures et les volumes édités par le ministère des Communications, sous la supervision de la Direction (4). Par ailleurs, plus de 60 projets concernant diverses productions (dépliants, affiches ou formulaires) ont été menés à terme.

La Direction des communications est responsable de la publication de trois périodiques: l'*Approche*, bulletin publié à l'intention du personnel du Ministère, le *Muni-Express*, bulletin publié douze fois par an, à l'intention des administrations municipales et traitant de divers sujets touchant le Ministère lui-même ou d'autres ministères et organismes gouvernementaux; le *Municipalité*, magazine officiel du Ministère publié neuf fois par an à l'intention des élus et élues, du personnel administratif et des fonctionnaires municipaux.

Enfin, la Direction coordonne la compilation de données recueillies par la Direction générale des relations avec les municipalités, l'édition et la production du *Répertoire des municipalités du Québec*, de même qu'elle est responsable de la production du *Rapport annuel* du Ministère.

Représentation

En matière de représentation, la principale activité de l'année a été sans contredit l'organisation de la conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales, qui s'est déroulée à Bromont. La Direction a été responsable tant de la logistique de cet événement que de son déroulement et du suivi à lui accorder.

Par ailleurs, la participation du Ministère à plusieurs activités de représentation, telles que des salons, des congrès et des expositions, a été coordonnée par la Direction des communications. Parmi les plus importantes, mentionnons les congrès de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et, enfin, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Audio-visuel

La Direction des communications a de nouveau eu recours à l'audio-visuel pour promouvoir la Semaine de la municipalité (3e édition), qui se tiendra du 6 au 11 juin 1989. A cette fin, elle a effectué le placement média (télévision et radio) d'un message produit en versions française et anglaise. Par ailleurs, elle a produit des bandes vidéo, d'abord sur l'urbanisme et la consultation, avec la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, puis sur le Bureau de révision de l'évaluation foncière avec la Direction générale de l'évaluation foncière et le Bureau de révision de l'évaluation foncière, enfin, sur le Ministère, son historique et son évolution, avec la Direction générale de la gestion. Enfin, relativement à la prévention des incendies, la post-synchronisation d'un document américain sur les extincteurs automatiques à eau a été réalisée, un message radiophonique en versions française et anglaise pour responsabiliser les gens à l'égard des incendies a également été produit et a fait l'objet d'un placement média. Il en est de même pour deux messages d'intérêt public destinés aux jeunes d'âge pré-scolaire

et du primaire, ayant pour titre « Une étincelle de génie ».

Promotion

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction des communications a mené deux campagnes d'information importantes. La première, sur la Semaine de la municipalité 1988, était destinée aux citoyens et citoyennes. A cette occasion, la Direction a joué un rôle majeur, tant au niveau de la planification, de la coordination que du financement. La seconde, sur la prévention des incendies, a été préparée à l'intention des élues et élus municipaux, des associations, des organismes reliés à la sécurité-incendie et des enfants.

Rétroinformation

La Direction des communications a procédé au repérage d'articles et de commentaires dans les quotidiens et les hebdos du Québec, en vue du montage des revues de presse, de même que de la compilation et de la diffusion de données statistiques sur les élections municipales pour les unités administratives du Ministère et certains autres ministères et organismes.

Programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le milieu municipal

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental portant sur les programmes d'accès à l'égalité, le ministère des Affaires municipales s'est engagé dans un plan d'action triennal (1986-1989) visant l'amélioration de la situation des femmes en emploi dans le milieu municipal.

La détermination des grandes orientations et des priorités d'intervention est assumée par un comité tripartite, formé de représentants et représentantes de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et du Ministère.

Quatre priorités d'intervention ont été identifiées par ce comité :

— implantation de programmes d'accès à l'égalité dans des municipalités et organismes périmunicipaux de 100 employés et plus ;

— implantation de plans d'égalité en emploi dans des municipalités régionales de comté et dans leurs municipalités locales de moins de 100 employés ;

— évaluation du processus d'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal ;

— mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation sur la situation des femmes dans le milieu municipal.

Implantation de programmes d'accès à l'égalité dans les municipalités et organismes périmunicipaux de 100 employés et plus

Il s'agit d'un projet expérimental qui s'étend sur une période de trois ans, soit de 1986 à 1989, et qui se réalise sur une base volontaire. Depuis 1986, trois générations de municipalités et d'organismes périmunicipaux ont été sélectionnées pour participer à ce programme. La sélection est faite en fonction de trois critères :

— la taille de l'organisme : l'organisme doit compter un minimum de 100 employés permanents, étant donné que la mise en œuvre des mesures pour corriger une situation d'inéquité en emploi exige un bassin suffisamment important d'employés ;

— la répartition géographique : les organismes sélectionnés œuvrent dans différentes régions administratives du Québec ;

— les dirigeants de la municipalité ou de l'organisme périmunicipal doivent manifester un intérêt marqué pour s'engager dans un tel programme.

En 1986-1987, les quatre municipalités sélectionnées étaient Aylmer, Mont- Laurier, Montréal et Sherbrooke. Le rapport diagnostique résultant de l'analyse des effectifs et du système d'emploi est complété et ces municipalités procèdent actuellement à l'élaboration de leur plan d'action. Certaines d'entre elles appliquent même déjà des mesures de redressement et d'égalité des chances énoncées dans leur plan d'action.

Par exemple, une municipalité a pris l'initiative de réserver à des femmes un certain pourcentage de postes parmi les nouveaux postes de cols bleus non spécialisés. D'autres municipalités ont éliminé des critères d'emploi non nécessaires qui pouvaient avoir pour effet de restreindre les candidatures féminines. La mise en œuvre de programmes de formation, telle que préconisée dans certains cas, assure l'accessibilité à des postes de direction. Une municipalité peut également en profiter pour procéder à une évaluation des emplois ou de la rémunération pour l'ensemble de ses effectifs.

En 1987-1988, quatre autres municipalités se sont engagées dans ce projet expérimental, soit Alma, LaSalle, Rimouski et Trois-Rivières. Celles-ci ont terminé leur analyse diagnostique et elles élaborent actuellement leur plan d'action. On s'attend à ce que ces municipalités appliquent des mesures similaires à celles que les quatre autres municipalités ont adoptées.

Le troisième et dernier groupe de municipalités sélectionnées, en 1988-1989 cette fois, est composé de trois municipalités, Boucherville, Laval et Québec, et de deux organismes périmunicipaux, soit la Communauté urbaine de Montréal et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec. Ces cinq organismes en sont à l'étape de l'analyse de la situation de leurs effectifs.

Le Ministère apporte une aide financière aux organismes municipaux qui implantent un programme d'accès à l'égalité. La subvention versée varie de 20 000 $ à 50 000 $ selon l'envergure des études à réaliser. Le Ministère apporte également son soutien professionnel tout au long de la démarche. À cette fin, il élabore des outils méthodologiques pour la mise en œuvre des différentes étapes du programme. Il assure aussi la formation des personnes chargées de ce dossier dans les municipalités ou dans les organismes périmunicipaux. Enfin, il apporte son expertise professionnelle lors de l'élaboration des recommandations et de la mise en place des mesures préconisées.

Implantation de plans d'égalité en emploi dans les municipalités régionales de comté et dans leurs municipalités locales de moins de 100 employés

À la suite d'une entente avec l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, trois municipalités régionales de comté ont accepté de participer à la mise en œuvre d'un projet expérimental visant l'implantation de plans d'égalité en emploi, mieux adaptés à leur réalité administrative que les programmes d'accès à l'égalité. Il s'agit des municipalités régionales de comté de la Haute-Côte-Nord, de Lotbinière et de Pabok et leurs municipalités locales comptant moins de 100 employés.

L'élaboration des rapports diagnostiques portant sur la situation des effectifs et sur le système d'emploi de ces municipalités est assumée par le Ministère. Au cours des prochains mois, ces dernières procèderont à la mise en œuvre des recommandations proposées dans leur plan d'action.

Évaluation du processus d'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal

Puisque l'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal constitue un projet expérimental, il importe d'effectuer l'évaluation du cadre légal, réglementaire et administratif d'une telle démarche. A cette fin, le Ministère a procédé, au cours de l'année 1988-1989, à la détermination de critères d'évaluation et à la cueillette de données préliminaires. Au cours de la prochaine année, la priorité portera sur l'analyse de ces données, afin d'évaluer les différents éléments du projet.

Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation sur la situation des femmes dans le milieu municipal

Afin de supporter les organismes municipaux engagés à titre volontaire dans l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité, le Ministère a élaboré une stratégie de communication et de sensibilisation visant à faire la promotion des programmes d'accès à l'égalité. La clientèle cible regroupe plus particulièrement les élus et les gestionnaires municipaux, ainsi que les associations et corporations professionnelles qui œuvrent dans le domaine municipal. Le but visé par cette stratégie est de faire connaître toutes les étapes de réalisation d'un programme d'accès à l'égalité et surtout de mettre en évidence les effets positifs d'une telle démarche.

La prolongation du programme

À la suite d'une action concertée des quatre ministères qui implantent des programmes d'accès à l'égalité dans leurs réseaux et du Secrétariat à la condition féminine, le Gouvernement a autorisé la prolongation du programme pour une année supplémentaire, soit jusqu'en mars 1990, en vue notamment de poursuivre l'évaluation de son processus d'implantation.

Le groupe de travail ministériel chargé de l'implantation de ce programme expérimental dans le milieu municipal relève du sous-ministre et se compose d'une coordonnatrice, de trois professionnelles et d'une agente de secrétariat.

Chapitre 5
Aide institutionnelle et restructuration du territoire

La Direction générale des relations avec les municipalités est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire municipal et des activités d'aide institutionnelle aux municipalités. Plus précisément, elle s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de formation des élus, élues et des fonctionnaires municipaux et elle assure la représentation du Ministère en région.

Organisation municipale

Au cours de 1988-1989, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités dans l'élaboration de projets de restructuration municipale, en plus d'analyser les projets soumis à l'approbation du Ministère. Ces principales activités ont touché les éléments suivants.

Les regroupements[1]

Les municipalités ont formulé 30 demandes d'assistance technique. Cinq projets qui étaient en cours ont été abandonnés et six autres ont été complétés:

- Saint-Alexandre, SDS (Saint-Alexandre, VLG et PAR)
- Saint-Polycarpe, SDS (Saint-Polycarpe, VLG et PAR)
- Louiseville, VLE (Louiseville, VLE et Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, SDS)
- Saint-Gabriel, SDS (Saint-Gabriel, SDS et Fleuriault, SDS)
- Vallée-Jonction, SDS (Vallée-Jonction, VLG et L'Enfant-Jésus, PAR)

De plus, le Service a coordonné le paiement de près de 800 000 $ en vertu du programme d'aide financière au regroupement des municipalités (PAFREM).

Les annexions

Le Service a été associé à 79 cas d'annexion, dont vingt-deux ont franchi toutes les étapes du processus et quinze ont été abandonnés au cours de l'année.

Les ententes intermunicipales

Dans le cadre de la Loi sur les ententes intermunicipales, plus de 300 demandes ont été analysées au Ministère. La plupart de ces demandes visaient la protection contre l'incendie, les services d'aqueduc et l'élimination des déchets. Il y a eu au cours de l'année une augmentation très importante des ententes en matière d'urbanisme, mettant en cause une municipalité régionale de comté, et en matière d'assainissement des eaux. Cinq régies intermunicipales ont été créées, deux dissoutes et quatre modifiées.

La constitution de municipalités

Au cours de l'exercice, le Service de l'organisation municipale a étudié des projets soumis par des groupes de personnes désirant doter leur territoire d'une administration municipale. Aucune municipalité n'a été créée à la suite de ces analyses. Par ailleurs, à la suite du démembrement touchant la ville de Gatineau, la municipalité de Cantley a été créée le 1er janvier 1989.

Le changement de dénomination ou de statut

Dans le cadre de cette activité, neuf dossiers obtenaient les autorisations requises et quinze nouvelles demandes étaient présentées en cours d'année.

Révision des lettres patentes des municipalités régionales de comté

Des 95 municipalités régionales de comté, 28 ont convenu de maintenir les dispositions de leurs lettres patentes. Des 67 municipalités régionales de comté touchées par une révision de leurs lettres patentes, 25 ont dégagé le consensus nécessaire et de nouvelles lettres patentes leur ont été délivrées. La Commission municipale du Québec a par ailleurs formulé un avis au ministre dans le cas de 42 autres municipalités régionales de comté.

Autres activités

Le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs autres travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers:

— nouvelle Loi sur l'organisation territoriale municipale, entrée en vigueur le 1er janvier 1989. Le Service a entrepris la révision de procédure et des

(1) Abréviations: SDS (sans désignation)
VLG (municipalité de village)
PAR (municipalité de paroisse)
VLE (ville)

guides (constitution, annexion, regroupement, changement de nom, etc.);

— Loi sur la réorganisation municipale du territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, adoptée en décembre 1988. Cette loi devrait permettre la création d'un certain nombre de municipalités dans ce territoire au cours des prochains mois;

— cinq demandes de modification du nombre de conseillers municipaux;

— vingt-et-une demandes de recherches historiques pour les municipalités désireuses de connaître l'évolution de leurs structures municipales;

— constitution d'une base de données sur l'évolution de la population des municipalités du Québec de 1951 à 1986.

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux autochtones et nordiques. Il assume l'administration de divers programmes d'assistance administrative et financière, d'information et de formation au profit de ces milieux. Les Inuit du Nord-du-Québec constituent la principale clientèle visée actuellement par les services du Ministère.

Assistance administrative et institutionnelle

Les activités réalisées en 1988-1989 dans le domaine de l'assistance administrative et institutionnelle sont diverses.

En premier lieu, le Ministère a versé à l'Administration régionale Kativik des subventions de l'ordre de 1,6 million de dollars afin que celle-ci procure aux villages nordiques une assistance administrative constante dans les secteurs suivants: la gestion financière, la protection contre l'incendie, la justice, l'urbanisme, la gestion du matériel, la mécanique spécialisée (machinerie lourde), l'ingénierie et l'information. À la suite d'une réflexion, le Service a amorcé, en collaboration avec l'Administration régionale Kativik, la revue des mandats d'assistance technique confiés à cette dernière afin de les préciser davantage et de les orienter vers la formation du personnel municipal. L'élaboration d'un plan de formation s'adressant aux secrétaires-trésoriers a pu ainsi être achevée à temps pour être mis en application dès le début du prochain exercice financier.

Le Service a lui-même réalisé des projets destinés à aider les administrateurs et administratrices locaux à mieux connaître leurs responsabilités et à gérer leurs affaires de façon efficace et appropriée. Mentionnons la mise à jour permanente du guide administratif destiné aux secrétaires-trésoriers des villages nordiques, ainsi que la réalisation de deux sessions de formation pour en expliquer le contenu. Des nouvelles sections du guide ont été distribuées en 1988-1989 et portent sur le cycle budgétaire municipal, la préparation du budget local, la taxation et l'implantation d'un système de suivi des engagements financiers.

Les élus et élues municipaux nordiques ont aussi bénéficié de sessions d'information qui avaient pour but de leur rappeler les principales tâches et responsabilités reliées à leur fonction. Enfin, le Service a continué de fournir une assistance au village de Kuujjuaq pour la mise en application du nouveau système de financement. Celui-ci vise l'implantation d'un mécanisme de participation financière de la population locale aux coûts des services municipaux.

Assistance financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions à l'intention des organismes municipaux nordiques afin de les doter des infrastructures et des équipements communautaires adéquats leur permettant de fournir les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes sont ceux relatifs à l'hygiène communautaire, soit l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets et des eaux usées, et ceux concernant la voirie locale l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux, ainsi que l'administration.

En matière d'infrastructures municipales, le Gouvernement a approuvé en 1988-1989 des projets nécessitant des emprunts de 8 965 600 $ et touchant principalement:

— l'acquisition de deux camions-eau (Quaqtaq et Akulivik) et d'un camion-égouts (Kangiqsujjuaq);

— la réalisation d'études préparatoires en vue de la construction de postes d'approvisionnement en eau potable dans quatre villages nordiques;

— la confection de plans et devis pour la construction de routes dans six villages différents;

— la production de matériel granulaire pour la construction de routes à Akulivik, Kangiqsualujjuaq, Kangiqsujjuaq, Quaqtaq et Salluit;

— la construction de routes à Inukjuak, Ivujivik et Kangirsuk et l'érection d'un poste d'approvisionnement en eau potable à Aupaluk.

Voici la répartition des subventions versées en 1988-1989 par le Service:

— 3 011 186 $ pour le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik;

— 6 200 969 $ pour la distribution des services municipaux dans les 14 villages nordiques;

— 3 312 637 $ pour le remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures en milieu nordique;

— 76 629 $ pour la location des terrains par les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

Représentation du Ministère auprès du Secrétariat des affaires autochtones

Le Service a représenté le Ministère auprès du Secrétariat des affaires autochtones (S.A.A.) pour l'élaboration et la mise en application de politiques adéquates et concertées visant les clientèles nordiques et autochtones. Il a de plus participé à l'étude et à l'application de diverses dispositions contenues aux conventions signées avec les autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention en 1988-1989, en plus de la réunion mensuelle des coordonnateurs ministériels et de celle de la table de Développement communautaire, qui sont des activités permanentes, ont été:

— la définition d'une position interministérielle à l'égard d'une demande formulée par l'Administration régionale Kativik en ce qui touche un financement unique pour cet organisme;

— la participation du Ministère aux travaux du comité de coordination concernant les négociations avec les Atikameks-Montagnais;

— la participation aux activités d'un comité interministériel chargé de définir une politique gouvernementale visant l'élimination des abus de drogues et d'alcool dans les communautés autochtones.

Autres

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans certains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative en général. Parmi les principales activités, mentionnons l'étude de la situation financière des villages nordiques et l'apport de corrections dans certains cas, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires, l'élaboration d'avis particuliers touchant l'application des conventions signées avec les autochtones et, enfin, l'étude des modifications législatives touchant les lois municipales s'appliquant dans le Nord québécois.

Formation municipale

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, le Ministère s'est donné comme objectif de promouvoir la formation et le perfectionnement des élus, élues et des fonctionnaires municipaux. Le Service de la formation municipale a ainsi pour mandat de concevoir et d'organiser des activités de formation adaptées aux besoins de la clientèle. Ces activités visent à offrir aux élus, élues et aux fonctionnaires municipaux une formation leur permettant d'assumer leurs responsabilités avec un maximum de compétence et d'autonomie.

En vue d'assurer une meilleure harmonisation des activités entreprises dans le domaine de la formation municipale et de maximiser les ressources en cette matière, la mise en œuvre des différents programmes se fait en concertation avec les représentants des clientèles municipales, notamment l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.), l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (C.S.M.Q.) et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.).

Élus et élues municipaux: clientèle prioritaire

Compte tenu du rôle fondamental que jouent les élus et élues dans le fonctionnement du système municipal et compte tenu de la complexité croissante des responsabilités qu'ils doivent assumer, l'organisation d'activités de formation à leur intention constitue une priorité.

Comme par les années passées, la session de formation intitulée « Être élu/e, un nouveau défi » a été offerte, au cours des mois de février et mars 1989, aux nouveaux élus et élues des municipalités régies par le Code municipal. Cette activité a rejoint environ 700 maires, conseillers et conseillères municipaux, lors d'une cinquantaine de sessions tenues dans différentes municipalités régionales de comté. Ces sessions sont organisées conjointement par le Ministère et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et elles sont animées par des spécialistes en droit municipal.

La session « Une fois élu/e » a été offerte aux nouveaux élus et élues des municipalités plus urbaines. Deux rencontres se sont tenues en février 1989, l'une à Montréal et l'autre à Québec, regroupant 35 personnes. Cette session d'initiation est organisée conjointement par le Ministère et l'Union des municipalités du Québec.

Par ailleurs, à la suite des élections municipales de novembre dernier, le Ministère a diffusé le *Guide de l'élu/e municipal*, qui présente de façon synthétique l'information de base essentielle aux nouveaux élus et élues dès leur entrée en fonction.

L'élaboration de documents de formation portant sur des thèmes spécifiques a été amorcée en 1988-1989. Le Ministère a ainsi entrepris la préparation d'un programme sur l'aménagement et l'urba-

nisme qui vise à sensibiliser les élus et élues à leurs rôles et à leurs responsabilités dans le domaine de l'urbanisme. Le Service de la formation municipale a collaboré à la préparation d'une session sur l'administration financière, organisée par l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Il a également participé à la réalisation du vidéo « Délibérer en toute démocratie », traitant du déroulement des assemblées du conseil municipal. Ce vidéo est présenté aux élus, élues, secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières, notamment dans le cadre de congrès et colloques.

Secrétaire-trésorier: fonction-clé

Les secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières, qui sont les fonctionnaires principaux des municipalités régies par le Code municipal, constituent aussi une clientèle privilégiée par le Ministère en matière de formation. Au cours de l'année 1988, le Service de la formation municipale a conçu et diffusé un guide d'accueil à l'intention de ceux et celles qui étaient nouvellement entrés en fonction.

Une activité de formation s'adressant aux secrétaires municipaux ayant moins de deux ans d'expérience et portant précisément sur le secrétariat municipal a été offerte dans différentes régions administratives du Québec. Au total, 84 titulaires de cette fonction ont suivi la session intitulée « Initiation à la fonction de secrétaire ». Dix-sept autres personnes ont participé à la session de formation « Initiation à la fonction de trésorier et trésorière », qui traite de l'administration financière municipale. Ces sessions sont organisées avec la collaboration de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et elles sont animées par les délégués régionaux du Ministère et par des secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières d'expérience.

Nouveau programme de formation pour les inspectrices et inspecteurs municipaux

En 1988-1989, le Service de la formation municipale a développé une nouvelle activité à l'intention des inspecteurs et inspectrices municipaux, en collaboration avec la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux. « L'inspection municipale sous tous ses aspects » est un cours d'introduction qui traite de l'ensemble des tâches reliées à la fonction d'inspection au sein de la municipalité. Ce programme de formation, d'une durée de 45 heures, est dispensé par le réseau d'enseignement collégial et est subventionné en grande partie par les commissions de formation professionnelle.

Une quarantaine de sessions de formation ont été diffusées au printemps 1989 et ont permis de rejoindre plus de 600 inspecteurs et inspectrices municipaux répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. D'autres sessions sont prévues à l'automne 1989. Pour les années à venir, le Service de la formation municipale entend offrir cette activité sur une base annuelle.

Guide sur les élections municipales

Un *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été produit au cours de l'année 1988 et remis aux 1 479 présidents et présidentes d'élection municipaux du Québec. Ce guide pratique a pour but de faire connaître les nouvelles règles en matière d'élection à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1988, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, première étape de la révision des lois municipales entreprise par le Ministère.

Une tournée provinciale a été organisée au cours des mois de mai et juin, 33 sessions se sont alors tenues dans l'ensemble des régions administratives du Québec. Plus de 1 100 greffiers, greffières, secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières ont participé à ces rencontres, soit 75 % des présidents et présidentes d'élection.

L'animation a été assurée par les délégués régionaux et par les conseillers et conseillères juridiques du Ministère. Un représentant du Directeur général des élections était également présent à ces rencontres. Un comité-conseil formé de représentants et de représentantes du Ministère, du Directeur général des élections, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec a collaboré à la production du guide et à la préparation de la tournée d'information.

Autres clientèles

Le Service de la formation municipale a élaboré, de concert avec les responsables du projet « Villes et villages en santé », un programme de formation à l'intention des intervenants en santé communautaire. Ce programme, qui vise à faciliter leur collaboration avec le monde municipal, sera offert en 1989-1990.

En résumé

Au total, 2 536 personnes oeuvrant dans le milieu municipal ont participé à l'une ou l'autre des 134 sessions de formation offertes par le Service de la formation municipale. Mentionnons qu'au-delà de 50 % des élus, élues, secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières nouvellement entrés en fonction au cours de l'année 1988-1989 se sont inscrits. Par ailleurs, plus de 11 000 exemplaires de guides et de manuels de formation ont été distribués directement aux élus, élues, et fonctionnaires municipaux.

Bureaux régionaux

Pour remplir son mandat d'aide et de soutien aux municipalités et celui de représentation du Ministère en région, le Service des bureaux régionaux a réalisé des activités d'assistance technique de premier niveau, d'information et de formation de la clientèle, de rétroinformation, de représentation, de concertation, de gestion et d'administration.

Assistance technique de premier niveau

Les bureaux régionaux ont répondu à près de 35 500 demandes d'information, majoritairement des appels téléphoniques. Cela constitue une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, près de 1 800 personnes se sont présentées dans les différents bureaux pour obtenir des renseignements et de la documentation sur divers aspects de l'administration municipale, notamment sur l'administration financière, l'aménagement et l'urbanisme, l'aqueduc, les égouts ainsi que les programmes d'aide financière.

Les bureaux régionaux ont apporté une aide technique aux élus, élues, officiers et officières municipaux et aux citoyens et citoyennes dans le traitement de dossiers portant particulièrement sur des problèmes d'administration financière, d'urbanisme et des projets de règlements de zonage, d'aqueduc et d'égout.

Les délégués régionaux ont aussi apporté leur support aux municipalités dans la préparation de leurs dossiers d'organisation municipale. Ainsi, le délégué régional de la Côte-Nord s'est particulièrement chargé de la concertation interministérielle concernant la restructuration municipale en Basse-Côte-Nord dans le cadre du projet de loi 14 de 1988, Loi sur la réorganisation municipale du territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Enfin, les délégués ont participé à une centaine de rencontres avec des conseils municipaux, souvent formés de nouveaux élus et élues, pour les informer du fonctionnement du conseil municipal, du rôle de chacun de ses membres, des finances municipales, des modalités d'annexion ou de fusion de municipalités et de la tenue d'élections municipales.

Information

Les délégués ont transmis de l'information sur les nouvelles lois municipales, soit par l'envoi de documents dans les municipalités régionales de comté et les municipalités locales, soit par leur participation à des réunions d'information destinées aux élus, élues, officiers et officières municipaux.

L'information a porté surtout sur des lois récentes, dont, le projet de loi 7 de 1988, Loi sur l'organisation territoriale municipale, le projet de loi 24 de 1988, Loi sur le traitement des élus municipaux, le projet de loi 88 de 1987, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec et le projet de loi 90 de 1988, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances des municipalités et des organismes intermunicipaux.

Les bureaux régionaux ont collaboré à une tournée d'information des plus importante sur les élections municipales. Ils ont animé conjointement ces rencontres avec les avocats et les avocates du Service juridique du Ministère, des personnes-ressources du Directeur général des élections et quelques présidents d'élection municipale d'expérience.

Les 33 réunions tenues auront permis de regrouper 1 100 des 1 479 présidents et présidentes d'élection municipale du Québec. Elles poursuivaient un objectif d'information quant aux changements majeurs apportés à la législation sur les élections municipales, et ce, pour habiliter les présidents et les présidentes d'élection à exercer leur fonction à l'intérieur du nouveau cadre légal.

À la demande de représentants et de représentantes municipaux, les délégués régionaux ont vu à l'organisation et à la tenue de 85 rencontres régionales d'information sur des sujets tels que l'après-schéma d'aménagement, les écritures municipales, la préparation du budget municipal de 1989. Les trois délégués du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine , de la Mauricie-Bois-Francs et de l'Outaouais ont aussi participé à des réunions d'information destinées aux journalistes de leur région.

Le déroulement de la « Semaine de la municipalité », en juin 1988, a amené les bureaux régionaux à répondre à un grand nombre de demandes de renseignements en provenance des municipalités.

Pour appuyer l'initiative « Villes et villages en santé », le Service des bureaux régionaux a collaboré, avec le Service de la formation municipale, à l'élaboration d'un contenu informatif pour sensibiliser les intervenants de la santé en région au fonctionnement et aux pouvoirs des municipalités pour améliorer la santé et la qualité de vie de leurs citoyens et citoyennes. Sous le titre « La santé, c'est aussi l'affaire des municipalités », une session pilote destinée à une clientèle cible de tout le Québec a été tenue par le Service de la formation municipale, avec la collaboration du Bureau régional de Montréal. À la suite de cette session, le Service des bureaux régionaux s'est engagé à supporter, en région, l'organisation et l'animation de sessions, selon l'intérêt manifesté par les intervenants de la santé.

Les bureaux régionaux sont aussi intervenus, à la demande de la Direction générale de la prévention des incendies, auprès de 72 municipalités de 2 500 à 5 000 personnes pour qu'elles adoptent un règlement visant l'implantation d'avertisseurs de fumée dans les résidences.

Formation

Le Service des bureaux régionaux a collaboré étroitement aux activités de formation du Service de la formation municipale en nommant un délégué régional comme personne-ressource. Ce dernier a ainsi participé à l'élaboration des documents suivants: *Être élu/e, un nouveau défi*, *Une fois élu/e*, *L'inspection municipale sous tous ses aspects*, *La santé, c'est aussi l'affaire des municipalités*, *Secrétaire municipal, une fonction-clé* et *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les délégués régionaux ont aussi apporté leur appui à l'établissement du calendrier et à l'animation des sessions régionales de formation. Ainsi, avec l'Union des municipalités du Québec et quelques personnes-ressources de firmes privées, le Service a tenu deux sessions de formation (« Une fois élu/e »), qui ont rejoint 35 nouveaux élus et élues des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes.

En collaboration avec la Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre et le réseau des cégeps, les délégués ont vu dans leur région à la mise en œuvre d'un cours destiné aux inspecteurs et inspectrices municipaux. Ils ont de plus collaboré à l'identification des personnes-ressources nécessaires à la tenue des 40 cours dispensés à près de 650 d'entre eux.

Sept cours d'initiation à la fonction de secrétaire, regroupant 84 participants, et deux cours d'initiation à la fonction de trésorier, regroupant 17 participants, ont été donnés aux nouveaux secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières. Les délégués régionaux ont vu à l'animation de ces sessions en collaboration avec des repésentants de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

Rétroinformation

Dans le but de mieux documenter les autorités du Ministère sur les préoccupations et les sujets d'actualité du milieu municipal, le Service a produit divers rapports de rétroinformation générale à partir d'informations diverses fournies par ses bureaux régionaux. D'autres rapports ont aussi porté sur des thèmes particuliers, dont certains aspects du fonctionnement des commissions permanentes de la Communauté urbaine de Montréal.

En vue de mettre à jour le système d'information du Ministère sur les municipalités du Québec, les bureaux régionaux ont contribué à la cueillette de renseignements sur les mises en candidature et sur les résultats des élections municipales à la mairie, de novembre 1988.

De plus, le Service des bureaux régionaux a informé les autorités du Ministère de l'évolution de certains dossiers dans les régions.

Représentation

Le Service a représenté le Ministère, sur le plan provincial, à plusieurs congrès, colloques et réunions d'organismes représentant les élus, élues, officiers et officières municipaux.

Il a aussi représenté le Ministère à des réunions, congrès et colloques régionaux, notamment de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur Affaires municipales et aux sessions de travail des commissions permanentes de la Communauté urbaine de Montréal. Il a également participé à divers événements socio-politiques municipaux.

Les réunions et le congrès du Club des administrateurs municipaux actifs et le forum tenu dans le cadre de « Villes et villages en santé » ont respectivement été couverts par les bureaux régionaux de Trois-Rivières et de Rouyn-Noranda. Les consultations publiques du Conseil de la conservation et de l'environnement ont été suivies par cinq bureaux régionaux.

Concertation

À la demande de divers ministères ou organismes gouvernementaux, les délégués régionaux ont émis des opinions relatives à des projets concernant les municipalités. Ils ont été particulièrement actifs avec l'Office de planification et de développement du Québec, en participant à quelque 30 réunions de conférences administratives régionales et à une trentaine de réunions de comités d'approbation des projets. Ils ont aussi émis des opinions à l'intention des ministères québécois sectoriels tels que le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le ministère du Travail, les Archives nationales et le Bureau de la protection civile.

La concertation en région s'est maintenue avec les administrateurs de zones de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. Cette activité a permis de préciser les besoins d'information et de formation des secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières des municipalités.

Dans quelques régions, la concertation s'est poursuivie avec les administrateurs de la Corporation

des officiers municipaux agréés du Québec. Elle permettra au Ministère d'identifier les services que les bureaux régionaux pourront éventuellement rendre à ces officiers.

Quant à la concertation avec les représentants des élus et élues, elle s'est surtout manifestée dans les régions de l'Estrie et de la Côte-Nord, où les délégués ont participé aux travaux de la Table des préfets des M.R.C.

Sept délégués régionaux ont continué de suivre les événements concernant les sommets économiques de leur région. Le Bureau régional de Montréal a aussi collaboré à la préparation d'un colloque sur l'environnement et a participé aux assises annuelles de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal.

Gestion et administration

Comme il a été dit précédemment, les délégués régionaux ont collaboré à l'analyse et à la documentation de la majorité des documents, manuels et guides du Service de la formation municipale.

Le Bureau régional de Montréal a produit un recueil de textes juridiques concernant les municipalités, ainsi qu'un texte sur les procédures ayant trait aux référendums, à des règlements d'emprunt et à des modifications à un règlement d'urbanisme.

Le Bureau régional de Trois-Rivières a réalisé un procédurier relatif aux élections dans les municipalités. Inspiré du *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ce document trace, pour les officiers municipaux appelés à agir comme président ou présidente d'élection, le déroulement de toutes les actions à poser pour la tenue d'une élection municipale.

Enfin, le Bureau régional de l'Estrie a rédigé, à l'intention de la Table des M.R.C. de l'Estrie, un document de réflexion préparatoire à la prochaine conférence socio-économique.

Chapitre 6
Sécurité-incendie(*)

Le mandat de la Direction générale de la prévention des incendies consiste à favoriser la réduction des pertes en vies humaines et matérielles causées par des incendies. Elle oriente ses activités selon deux grands axes: la prévention et la protection contre les incendies. Pour réaliser son mandat, elle fournit l'assistance technique et matérielle aux personnes et organismes s'occupant de sécurité-incendie, tout en favorisant leur autonomie dans ce domaine.

Implantation du plan de mesures de réduction des pertes par la municipalité

Depuis le printemps 1986, un programme de mesures de prévention des incendies est en voie d'implantation dans les municipalités du Québec. Des réunions de travail ont été tenues dans toutes les municipalités régionales de comté. Quelques centaines d'élus, élues, secrétaires municipaux et membres des services d'incendie ont maintenant l'information et les outils nécessaires pour mettre au point, de façon efficace, des mesures de prévention et d'intervention dans leur municipalité.

Depuis le début du programme, la Direction de la prévention des incendies a assuré le suivi auprès des municipalités rencontrées. En 1988-1989, elle a rencontré de façon systématique les secrétaires de 76 municipalités régionales de comté, qui ont accepté d'effectuer une cueillette d'informations auprès des municipalités membres de leur municipalité régionale de comté respective. Ces informations préparées pour chaque municipalité comprennent des données permettant de comparer chaque M.R.C. avec l'ensemble des M.R.C. du Québec sur le nombre d'incendies, les pertes humaines et matérielles par incendie, de même que les budgets et les montants consacrés au fonctionnement des services d'incendie. En retour, chaque municipalité a reçu un bilan des pertes qui sont survenues sur son territoire, par bâtiment et par cause d'incendie, ce qui facilitera l'implantation des cinq mesures de réduction des pertes préconisées par le ministère des Affaires municipales:

— formation des membres des services d'incendie;
— présence généralisée d'avertisseurs de fumée en état de fonctionnement dans les résidences;
— communication rapide avec le service d'incendie;
— réalisation de plans d'intervention et de plans d'assistance mutuelle par les services d'incendie;
— installation d'extincteurs automatiques à eau dans les bâtiments importants.

L'adoption par les municipalités d'un règlement sur l'avertisseur de fumée est la mesure dont la mise en œuvre progresse le plus rapidement. Ainsi, au 1er avril 1989, on comptait 577 municipalités qui avaient adopté une réglementation à cet effet.

L'application de cette mesure contribue de façon certaine à la diminution de pertes de vie qui sont passées de 142, en 1986, à 102, en 1987, pour remonter quelque peu en 1988 (107).

Cependant, une légère augmentation des pertes matérielles a été observée malgré les résultats positifs qu'un bon nombre de municipalités ont obtenus par la mise en place de mesures de réduction des pertes. En effet, les pertes matérielles sont passées de 263 millions de dollars en 1987 à environ 280 millions en 1988. Cela est dû à l'importance des incendies majeurs.

La préparation d'un guide pour l'élaboration d'un plan de réduction des pertes et de gestion des risques permettra de donner suite aux recommandations du comité conjoint (Union des municipalités, Direction générale de la prévention des incendies) visant à mettre ce plan en œuvre dans les municipalités.

Enfin, la Direction a travaillé a élaborer des indices de performance pour les municipalités de 5 000 habitants et plus, afin de leur permettre de se situer par rapport aux municipalités de taille similaire.

Mobilisation des services d'incendie

Les services d'incendie ont été informés sur les développements en sécurité-incendie et les nouveaux programmes au cours de congrès, de réunions avec leurs associations et de 23 rencontres régionales, auxquelles ont participé 148 d'entre eux. Ces rencontres les ont sensibilisés à la nécessité de réduire les pertes et les ont informés des moyens à prendre, comme l'organisation structurée de visites de prévention dans les résidences.

(*) À la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 81, le 13 décembre 1988, le ministère de la Sécurité publique a la responsabilité de l'application de la Loi sur la prévention des incendies, qui était auparavant confiée au ministère des Affaires municipales.

Formation du personnel

Dix-neuf nouveaux pompiers-instructeurs ont été formés en 1988-1989, ce qui porte leur nombre à 179 pour toutes les régions du Québec. Les pompiers-instructeurs sont formés par les commissions scolaires et par un cours de techniques d'enseignement offert par le collège Montmorency.

Une fois leur certification obtenue du ministère de l'Éducation, 222 pompiers volontaires non urbains, 37 pompiers volontaires urbains et 63 pompiers professionnels ont obtenu leur attestation de la Direction.

Ce certificat confirme une expérience minimale dans le combat des incendies et en service continu comme pompier.

Enfin, 520 pompiers se sont inscrits aux cours par correspondance, offerts depuis mars 1988; 244 d'entre eux ont complété cette partie théorique de leur formation.

Formation des officiers

Le programme destiné aux officiers a été approuvé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Il s'intitule désormais « Technique de management en sécurité-incendie ». Il sera offert dès le mois de mai par le collège Montmorency et il sera autofinancé.

Communication rapide avec le service d'incendie

C'est le ministère des Communications qui, au nom du Gouvernement, coordonnera et établira la stratégie d'implantation du munéro de téléphone d'urgence 911.

La compagnie de téléphone Bell a rencontré les élus et élues à plusieurs reprises, et il y a eu présentation d'une dizaine de propositions d'implantation du service 911 sur leur territoire.

Une campagne de promotion auprès du grand public pour l'accès rapide au service d'incendie est en préparation pour la région de Québec.

Extincteurs automatiques à eau

L'implantation des systèmes d'extincteurs automatiques à eau vise surtout la diminution des incendies majeurs dans les bâtiments importants. L'objectif de la Direction est de porter de 6 % à 20 %, d'ici 1995, le nombre de bâtiments importants protégés par ces systèmes.

Cet objectif se réalise en deux phases: une dite préparatoire et l'autre de mise en œuvre. Elles peuvent se dérouler parallèlement et impliquent des étapes de sensibilisation, de persuasion et d'action auprès de nombreux intervenants.

Les actions réalisées en 1988-1989 sont:

- publication d'un guide sur les extincteurs automatiques à eau à l'intention des élus et élues;
- engagement de six compagnies d'assurances à réduire la prime sur une police propriétaire occupant d'une résidence protégée par des extincteurs automatiques à eau;
- traduction en français de la norme N.F.P.A. 13R, norme relative à l'installation des systèmes d'extincteurs automatiques à eau dans les bâtiments d'un hauteur maximale de quatre étages;
- reconnaissance de la tuyauterie en plastique par « Underwriters Laboratories of Canada »;
- développement d'un système de distribution des équipements et des fournitures;
- création d'un fonds, par l'entreprise privée pour réaliser des campagnes de publicité à l'intention du public;
- formation d'un comité pour évaluer l'installation d'un système à réseau mixte;
- demande de l'Association canadienne de la dystrophie musculaire au comité associé du Code national du bâtiment pour modifier le code et rendre obligatoire l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans les bâtiments fréquentés et habités par des personnes à mobilité réduite.

Enquêtes sur les incendies

Un comité mis sur pied par la Direction générale de la prévention des incendies a produit un document sur la terminologie dans le domaine de l'incendie d'origine volontaire. Ce document, qui a été diffusé à l'ensemble des intervenants concernés par les enquêtes sur les incendies, permettra l'utilisation d'un vocabulaire précis et uniforme. Parallèlement, la Direction a participé aux activités du Comité sur l'incendie d'origine volontaire de la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.).

Ces deux comités regroupaient, en plus des membres de la Direction générale de la prévention des incendies, des représentants d'organismes intervenant quotidiennement dans des enquêtes sur les incendies, tels que le service de police de la C.U.M., la Sûreté du Québec, les services d'incendie de Montréal et des banlieues de Montréal, le Commissariat aux incendies de Québec et de Montréal, le service anti-crime des assureurs et le Bureau d'assurances du Canada.

La Direction est membre du conseil d'administration de l'École canadienne d'investigation sur les incendies. Cela lui a permis d'élaborer, à partir du programme national de formation des enquêteurs, un programme qui sera adapté et disponible en français au Québec.

La Direction a également assuré le suivi des recommandations du coroner à la suite d'enquêtes sur les incendies et a fournit son expertise pour la mise en place d'inspections conjointes avec les municipalités.

Éducation à la sécurité-incendie

Quatre activités majeures résument l'éducation du public et des jeunes à la sécurité-incendie.

Implantation d'un plan de sécurité-incendie

Ce plan vise à corriger la perception de la population à l'égard de l'incendie. L'incendie est parfois vu comme un événement spectaculaire ou une fatalité.

Le plan a pour but de mettre au point une série de mesures pour rendre les Québécois et Québécoises, tant au travail qu'à domicile, conscients des risques d'incendie et aptes à prévenir les incendies ou à les circonscrire. À cette fin, en 1988, la Direction générale de la prévention des incendies a réalisé les premiers contacts avec des représentants du milieu des entreprises.

Semaine de prévention des incendies: nouvelle approche

Afin de valoriser les actions de prévention de certaines personnes et d'inciter les autres à se rallier à cette importante responsabilité, la Semaine de prévention des incendies a surtout été orientée sur la recherche d'appuis publics des chefs de file du Québec, tant politiques qu'économiques, en matière de prévention des incendies. Plusieurs intervenants sont venus renforcer la nécessité d'un changement d'attitude de la part de la population québécoise et promouvoir l'exécution de gestes préventifs dans tous les milieux. Les principaux participants ont été l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, les villes de Montréal, Québec et plusieurs autres municipalités, ainsi que l'Association des chefs de service d'incendie du Québec.

Des rencontres ont été réalisées auprès de l'ensemble de ces organismes avec une documentation préparée à leur intention.

Campagne de prévention des incendies

La participation de la Compagnie d'assurances La Capitale à la promotion de la prévention des incendies a permis la réalisation d'une vaste campagne ayant pour slogan « L'ingrédient incendiaire, la négligence. Voyez-y ». Cette campagne incitait les personnes qui utilisent des appareils de cuisson à poser des gestes préventifs. Vingt-six relationnistes représentant l'Association des chefs de service d'incendie ont sollicité la collaboration des médias à la diffusion de messages éducatifs ; à ces relationnistes, se sont joints 740 services d'incendie et entreprises. Une collaboration active des chefs de service d'incendie du Québec et de l'Association des chefs de police et pompiers a permis d'atteindre un tel niveau de participation.

Le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, la Société d'habitation du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont joint leurs efforts pour assurer la diffusion de quelque 2,5 millions de feuillets aux familles québécoises.

Éducation des jeunes

Un document didactique audio-visuel, « Feu, feu, joli feu », sur le comportement à adopter en cas d'incendie, a été conçu pour des jeunes de 4 à 8 ans. Un second document, « Une étincelle de génie », a été distribué à l'intention des jeunes 6 à 10 ans.

Avec la collaboration de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec, un sondage a été effectué pour déterminer l'utilisation de ces documents par le milieu de l'incendie. La compilation a révélé que le degré de satisfaction des utilisateurs est très élevé. Il a donc lieu de poursuivre la promotion.

Assistance technique et matérielle

La Direction générale de la prévention des incendies offre une assistance technique et matérielle aux municipalités, pour qu'elles puissent prendre en charge la sécurité-incendie sur leur territoire.

Le personnel des municipalités et des services d'incendie a accès à une collection de guides techniques, de règlements types, ainsi qu'à une série de manuels et de normes techniques en vente chez Les Publications du Québec. Deux nouveaux guides ont été publiés en 1988-1989.

Ce soutien est complété par un service personnalisé à la clientèle.

Plusieurs municipalités ont fait appel à la Direction générale de la prévention des incendies afin de revoir l'organisation de leur service d'incendie ou pour la mise sur pied d'un service d'incendie. La Direction propose alors aux municipalités d'effectuer une étude de leurs besoins, de leur structure réglementaire, de leur organisation, de leur gestion, de leurs équipements et de leurs ressources. Elle peut également les assister dans le choix de leur personnel cadre, par la préparation d'examens et par une participation lors des entrevues de sélection. Au cours de 1988-1989, la Direction a ainsi réalisé 35 études suivies de rapports complets soumis aux autorités municipales et elle a apporté son aide à 10 occasions dans le choix du personnel de direction.

Elle a aussi représenté le Ministère à des comités interministériels et aux différents comités nationaux et internationaux de conception de codes et de normes de sécurité-incendie.

Dans le cadre de son rôle d'aide-conseil, la Direction a préparé des avis sur des amendements aux lois et aux règlements affectant la sécurité-incendie. Elle a aussi préparé des rapports techniques faisant référence aux divers documents traitant de l'incendie.

Statistiques

La Direction maintient à jour une banque de données sur les circonstances et les causes d'environ 14 000 incendies, constituée à partir de 30 000 rapports provenant des services d'incendie, des intervenants du milieu de l'assurance, des coroners et de toute autre source détenant une information pertinente sur un sinistre. La qualité de l'information contenue dans cette banque fait l'objet d'une vérification constante et systématique.

Un rapport annuel intitulé « L'incendie au Québec en 1987 » a été publié à l'intention des autorités gouvernementales, des organismes travaillant en sécurité-incendie et des municipalités. Ce rapport contient les éléments d'information sur l'orientation à privilégier pour l'élaboration et la mise en place de mesures préventives.

Différents autres rapports statistiques ont aussi été produits, tels qu'une analyse de la situation de l'incendie dans les fermes, une analyse des caractéristiques de l'incendie dans les maisons d'un à deux logements et dans les immeubles à appartements, ainsi qu'un rapport statistique trimestriel sur les circonstances des incendies ayant eu lieu sur le territoire de chacune des municipalités. Ce dernier a été transmis aux services d'incendie concernés, tant pour des fins de rétroinformation que de validation de l'information.

Politique en sécurité-incendie

La Direction générale de la prévention des incendies a participé étroitement, avec la collaboration de la Direction de la recherche et des politiques, à la préparation d'un document du ministère des Affaires municipales intitulé *Les orientations en matière de sécurité-incendie*.

Composition typographique: Typoform

Achevé d'imprimer en novembre 1989
sur les presses de l'imprimerie
Les Ateliers Interligne Inc.

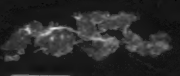

Ministère des
Affaires municipales

Imprimé au Québec (Canada)